Rapport d'activité 2020

POLICE CANTONALE GENEVE

PROTEGER ET SERVIR

Une année hors norme 3

S'adapter. Encore. Toujours. 4

Généralités 5

CINQUIEME EDITION DE LA POLITIQUE CRIMINELLE COMMUNE (PCC) 7

DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE (DLS) 11

L'année Covid-19 et son impact sur le travail de la police 15

CHRONOLOGIE DE LA CRISE 15

UNE NOUVELLE ORGANISATION 19

LA LOGISTIQUE 21

LA CRIMINALITE DURANT LE SEMI-CONFINEMENT 26

L'ACTIVITÉ DE LA POLICE EN 2020 ET EN QUELQUES CHIFFRES 28

La direction des opérations 37

La police routière 40

Focus sur la police de proximité 44

Missions au Mali pour les policiers genevois 50

Bilan de la police internationale 55

Bilan de la police judiciaire 57

Cybercrimes et violences domestiques 61

Bilan de l'IGS 64

Violences et menaces contre les fonctionnaires 66

Bilan social des ressources humaines 68

Une policière se distingue en boxe 71

Objectifs 2021 73

Chiffres clés de la criminalité 2020 76

Ce rapport ne comporte que la forme masculine pour des raisons de fluidité de lecture.
L'ensemble du texte concerne toutefois aussi bien la gente masculine que féminine.

Une année hors norme

Crédit photo - DRK

La pandémie de la Covid-19 a bien évidemment été au cœur de l'année 2020 et bien que la crise que nous vivons encore soit du domaine de la santé publique, son impact sur nos vies de manière générale est hors norme.
Ministre en charge de la sécurité, de l'emploi et de la santé, l'année écoulée m'a permis de mesurer à quel point la police sait s'adapter et faire face aux imprévus, et cela de manière efficiente et rapide !

Au niveau des chiffres de la criminalité, la période particulière de semi-confinement durant le printemps 2020 est assez révélatrice, tout comme la reprise des délits après les allègements des mesures. La police a su répondre présente durant chacune de ces phases bien distinctes et le bilan de cette année hors du commun est bon.

Il y a toutefois des thématiques qui requièrent toute mon attention ainsi que celle de notre police, comme par exemple les vols dans l'espace public, la violence de manière générale et celle commise au sein des foyers ainsi que les infractions perpétrées par le biais des outils numériques.

Au sein de l'Etat, il me plaît de saluer la bonne coordination et coopération entre les départements mais encore plus entre les services rattachés à un même département. Dans ce contexte, je relève la présence de membres du service des contraventions, affairé-e-s à confectionner des paniers "petit-déjeuner" pour les bénéficiaires des prestations de l'Imad durant la période de semi-confinement. Je relèverai également le soutien important fourni par les stagiaires de l'école de police – temporairement privé-e-s de formation – au profit du service du médecin cantonal et assurant d'importantes tâches ainsi que des plages de permanence téléphonique.

Une année hors norme donc durant laquelle notre police a su assumer l'ensemble des missions générales et, en sus, celles toutes particulières en lien avec les mesures de lutte contre la pandémie.

Merci à tou-te-s celles et ceux qui forment la police genevoise et qui, avec le courage, la détermination et la fidélité à la mission qui les caractérisent, poursuivront en 2021 leurs multiples tâches au profit de la sécurité de notre canton.

Mauro POGGIA,
Conseiller d'Etat

S'adapter. Encore. Toujours.

J'exprimais l'an dernier ma fierté de commander la police et la confiance profonde placée en chaque membre de mon personnel. Sous le titre « Coopération et coordination », ce credo a conduit les forces de la police genevoise tout au long d'une année où, plus que jamais, la réunion des forces et des volontés était la condition initiale indispensable à l'exécution des tâches et missions au service de notre population. Résolument fière et confiante, je vous présente l'activité de notre police, de votre police.

En parcourant ce rapport d'activité et notamment la partie consacrée aux données chiffrées de la criminalité, vous découvrirez qu'aucun phénomène criminel n'émerge particulièrement, bien que 2020 ait été de toute façon une année hors norme.

Tout de même : assurer l'appui en tout temps aux autres services de l'Etat au gré de l'évolution de la pandémie et des contrôles indispensables à faire respecter les règles sanitaires édictées; maintenir également l'ensemble des prestations ordinaires de sécurité; exécuter les missions de police nécessitant forcément des contacts physiques avec des personnes potentiellement atteintes par la Covid-19; garantir en permanence une capacité opérationnelle optimale malgré l'absence de collaboratrices et de collaborateurs en quarantaine voire en isolement; découvrir, avec plus ou moins de réussite, quelles tâches peuvent être effectuées à domicile et, in fine pouvoir, malgré cette situation exceptionnelle, viser les objectifs qui étaient les nôtres en 2020.

Pour toutes ces raisons, soyons fiers de notre police et confiants en ses capacités.

2021 a débuté avec une certitude : la crise sanitaire n'est pas achevée et la police devra, cette année encore, démontrer sa capacité à affronter l'imprévu, à s'adapter. Encore. Toujours.

Colonel Monica BONFANTI,
Commandante de la police

Généralités

Art. 1 Missions
[1] La Police cantonale de la République et canton de Genève (ci-après : la police) est au service de la population, dont elle reflète la diversité. Sa devise est : protéger et servir.
[2] En tout temps, le personnel de la police donne l'exemple de l'honneur, de l'impartialité, de la dignité et du respect des personnes et des biens. Il manifeste envers ses interlocuteurs le respect et l'écoute qu'il est également en droit d'attendre de leur part.
[3] Sauf dispositions légales contraires, la police est chargée des missions suivantes :
a) assurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics;
b) prévenir la commission d'infractions et veiller au respect des lois, en particulier selon les priorités émises conjointement par le Conseil d'Etat et le Ministère public;
c) exercer la police judiciaire;
d) exécuter les décisions des autorités judiciaires et administratives;
e) coordonner les préparatifs et la conduite opérationnelle en cas de situation exceptionnelle en vue de protéger la population, les infrastructures et les conditions d'existence;
f) exercer les actes de police administrative qui ne sont pas dévolus à d'autres autorités.

Loi sur la police (Lpol) du 9 septembre 2014

La police est chargée d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics. S'agissant de la tranquillité publique, cela comprend principalement toutes les interventions en lien avec les bruits excessifs ou encore les problèmes de voisinage.

Le maintien de l'ordre public renvoie plus particulièrement à la gestion des interventions sur la voie publique avec un dispositif ad hoc en lien avec des manifestations autorisées, non autorisées ou encore interdites.

La prévention, le contrôle et la gestion de lieux centraux ou de transit (gares, aéroport, rues marchandes, etc.) ou de lieux liés à des activités particulières (banques et bijouteries par la gestion des alarmes, établissements publics notamment nocturnes, etc.), forment une autre partie des activités inhérentes à la sécurité publique. Assurer la

mission d'interventions prioritaires et pourvoir à la protection des biens et des personnes est l'une des prestations essentielles de la police, qu'il s'agisse d'intervenir sur un flagrant délit ou de porter secours. Le rapport d'activité de 2019 consacrait d'ailleurs une bonne partie à l'activité de police-secours.

La présence visible, le travail en partenariat et la recherche de réponses durables par la résolution de problèmes constituent les principes d'action de la mission de la police de proximité. Ce rapport d'activité 2020 vous permettra de mieux comprendre comment concrètement les agents de la police de proximité œuvrent au quotidien en fonction des spécificités propres à leurs quartiers d'attribution.

Quant à la police judiciaire, elle élucide les crimes et délits qui, en raison de leur gravité ou de leur complexité, nécessitent un travail d'enquête approfondi. A cet effet, elle recourt notamment à la recherche et à l'analyse du renseignement opérationnel. De plus, elle contribue au maintien de l'ordre public dans des domaines spécifiques.

Dans le domaine de la sécurité routière, les actions se déclinent par de la prévention, de la dissuasion, notamment par une présence visible, et de la répression lors de contrôles de la vitesse et de l'alcoolémie. Les constats d'infractions quotidiens lors de patrouilles contribuent également à compléter ce dispositif. Selon la gravité et les circonstances, le traitement des accidents de la circulation relève d'une véritable enquête judiciaire.

L'année 2020 a été particulière en raison de la pandémie et de son impact sur nos vies, que ce soit au niveau professionnel, privé ou encore dans le cadre de nos loisirs. La police genevoise n'a bien évidemment pas été épargnée et un chapitre de ce rapport est consacré à la pandémie : la chronologie de cette crise sanitaire ainsi que ses effets sur l'ensemble des activités de la police (organisation, logistique et criminalité) sont détaillés ci-après.

CINQUIEME EDITION DE LA POLITIQUE CRIMINELLE COMMUNE (PCC)

Depuis 2012, la PCC est désormais bien intégrée par l'ensemble des acteurs institutionnels concernés et renouvelée tous les trois ans depuis cette édition. La convention a connu des adaptations des axes de lutte contre la criminalité sur la base d'un bilan critique et d'un rapport stratégique. Au fil des éditions, entre sept et neuf axes ont été définis. L'édition 2018-2020 voyait l'introduction d'un axe non thématique (axe 7 ci-après).

Bilan PCC 2018-2020

1. Lutte contre les violences : les violences physiques selon les divers indicateurs statistiques évoluent favorablement. Par contre, du point de vue de la gravité des actes, le bilan est plus nuancé s'agissant des tentatives de meurtre, des lésions corporelles graves ou encore des brigandages.

2. Lutte contre la cybercriminalité : indépendamment du chiffre noir, les escroqueries par Internet explosent. Les infractions d'ordre sexuel quadruplent entre 2011 et 2019, sur des volumes qui restent toutefois modestes. Ici également, le report est sans doute faible.

3. Sécurité de la mobilité : la hausse des infractions routières est linéaire, avec un tassement sur les années récentes. Les infractions graves reculent, en volume et en taux pour mille véhicules. Les accidents mortels de la circulation restent trop nombreux : 12 décès en 2020 (moyenne de 11 entre 2011 et 2019).

4. Lutte contre la délinquance financière : les infractions contre le patrimoine en lien avec la délinquance financière augmentent fortement, en raison de l'augmentation des escroqueries. La lutte contre la fraude aux assurances sociales fait l'objet d'un projet d'entraide administrative démarré en 2019.

5. Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir : les infractions à la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont en hausse, quelle que soit la référence temporelle. Les enquêtes amènent davantage de décisions de justice sous l'angle de la traite des êtres humains au sens du Code pénal. Les expulsions judiciaires dépassent en 2018 et surtout en 2019 les prévisions de 400 expulsions par année.

6. Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions : les affaires de violence ou menace contre les fonctionnaires augmentent de 68% entre 2011 et 2019. Il y a un ralentissement, si l'on compare l'année 2019 à la moyenne des années 2017-2018. Le dispositif pour faciliter la plainte ou la dénonciation remplit son rôle.

7. Mise en œuvre effective des sanctions et coordination des forces de police : les mesures prises commencent à déployer les premiers effets, tant au niveau du service des contraventions que du service de l'application des peines et mesures. Les opérations ciblant les récidivistes (BORDER et "top scorers") portent leurs fruits.

PCC 2021 – 2023

Sur la base du bilan portant sur la période 2018-2020 et du rapport stratégique établis par la police l'été dernier, le Conseil d'Etat et le procureur général ont décidé de poursuivre leur engagement, en procédant à une adaptation de la convention autour de sept axes :

1. **lutte contre les violences;**
2. **lutte contre la cybercriminalité;**
3. **sécurité de la mobilité;**
4. **lutte contre la délinquance économique;**
5. **lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir;**
6. **mise en œuvre effective des sanctions et coordination des forces de police;**
7. **prévention et détection.**

Les changements les plus visibles portent sur l'intégration de l'ancien axe ("lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions") dans l'axe 1. Un nouvel axe 7 ("prévention et détection") fait son apparition. Son contenu était déjà présent, mais de manière "dispersée" dans chacun des autres axes. En considérant la prévention et la détection en tant que telles, il s'agit de renforcer clairement ces deux points et de développer une véritable stratégie active de prévention et de détection précoce des risques de commission d'infractions. Les autres axes sont maintenus, moyennant quelques adaptations.

PCC 2021 – 2023

Axe 1 – Lutte contre les violences

Il s'agit de poursuivre résolument la lutte contre toute forme de violence, tant dans les espaces privés que dans l'espace public, notamment contre les violences domestiques, les violences d'appropriation, les violences gratuites, les violences fondées sur une discrimination, les violences contre les fonctionnaires et les violences commises par des auteurs se prétendant mineurs. Il s'agit en outre d'améliorer la prise en charge des victimes.

Les éléments nouveaux portent sur l'intégration de la violence contre les fonctionnaires, la prise en compte d'un nouveau phénomène dit des MNA (Mineurs non-accompagnés), et l'amélioration de la prise en charge des victimes.

Axe 2 – Lutte contre la cybercriminalité

Il convient de consolider la lutte contre la cybercriminalité, en particulier contre les phénomènes d'extorsion, de pillage de données publiques ou privées, ainsi que de pédopornographie et d'autres infractions à caractère sexuel, notamment par le développement des compétences en la matière et la coopération régionale, nationale et internationale.

Cet axe trouve un ancrage toujours plus fort. Les évolutions imposent à la police judiciaire de s'adapter, notamment en reprenant les patrouilles cyber au niveau cantonal et en développant sa capacité à lutter contre la pédocriminalité sur Internet.

Axe 3 – Sécurité de la mobilité

Dans le domaine de la mobilité, la promotion de la sécurité des usagers et du respect des règles doit se poursuivre, ce qui implique de sécuriser les axes et voies de circulation, de détecter efficacement les infractions et d'en identifier les auteurs.

L'axe 3 est maintenu. Au-delà du dispositif des radars fixes, il s'agit de développer des actions ciblées et mobiles, visant à réprimer les infractions, que ce soit en raison de comportements fautifs ou de l'état du conducteur.

Axe 4 – Lutte contre la délinquance économique

Il s'agit de renforcer le pôle de compétences en matière de lutte contre la délinquance économique à même de détecter les phénomènes criminels et de conduire des enquêtes approfondies, notamment dans les domaines du blanchiment d'argent, de la corruption et du crime organisé. Il s'agit en outre de lutter contre les comportements déloyaux d'acteurs économiques recourant à la fraude fiscale, à la fraude aux assurances sociales et à la fraude dans la faillite.

La dimension nouvelle est de viser, de manière conjointe, les comportements d'entrepreneurs indélicats dans les domaines de la fraude fiscale, de la fraude aux assurances sociales et de la fraude dans la faillite.

Axe 5 – Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir

Il convient de lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains, l'exploitation de la migration et de la force de travail, tant domestique qu'en entreprise, la migration illégale et le travail au noir.

Il s'agit de renforcer les acquis en matière de traite d'êtres humains afin de sanctionner davantage les auteurs selon la définition du Code pénal.

Axe 6 – Mise en œuvre effective des sanctions et coordination des forces de police

Il convient de s'assurer que la police et les autres acteurs de la chaîne pénale disposent des infrastructures, des moyens et des processus permettant la mise en œuvre effective des sanctions pénales, tant privatives de liberté que financières. Il s'agit par ailleurs de renforcer la coordination, la cohérence et l'efficience de l'engagement des polices municipales dans la mise en œuvre tant de la politique criminelle que des autres tâches de police.

L'objectif est d'augmenter la capacité de traitement des dossiers et l'efficience, au niveau du service des contraventions et du service de l'application des peines et mesures, pour éviter la prescription.

Il s'agit également de poursuivre les travaux visant à renforcer la coopération policière entre le canton et les communes.

Axe 7 – Prévention et détection

Il s'agit de développer une stratégie active de prévention et de détection précoce des risques de commission d'infractions, s'adressant tant aux responsables des entités concernées des secteurs public et privé qu'aux auteurs et victimes potentiels. Cette stratégie est mise en œuvre par la police ou par ses partenaires, notamment dans les domaines des violences domestiques, de la corruption, des fraudes et de la cybercriminalité.

Nouvel axe de cette politique criminelle commune, dont le but est de renforcer l'action préventive, visant les auteurs (violence domestique) et les victimes (cyber).

Les organisations, publiques et privées, sont encouragées à investir dans la lutte contre la corruption en se dotant d'un cadre de prévention et des moyens de détection.

DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE (DLS)

Publié tous les 3 ans, le DLS présente les tendances de sécurité publique dans le canton de Genève. Depuis 2004, la police cantonale analyse les tendances de sécurité publique ainsi que la demande sociale en matière de sécurité au niveau du canton. Les résultats de cette étude, menée en collaboration avec l'organisation non gouvernementale Coginta, sont publiés dans un rapport triennal qui constitue désormais un véritable tableau de bord stratégique et outil d'aide à la décision.

Réalisée au début 2020, la sixième édition du ***Diagnostic local de sécurité*** (DLS 2020) s'inscrit dans la ligne des éditions précédentes, démarrées il y a 16 ans. A travers l'étude de plusieurs indicateurs clés de sécurité orientés sur plusieurs axes d'analyse, le DLS 2020 permet de mesurer le niveau et l'évolution dans le temps de la criminalité dans le canton, d'identifier les problèmes de tranquillité et d'ordre publics, d'évaluer le sentiment de sécurité de la population genevoise et de proposer des pistes d'amélioration.

Le DLS 2020 fait aussi intervenir six communes partenaires qui sont au bénéfice d'un Contrat local de sécurité (CLS), à savoir la Ville de Genève et la commune de Vernier (depuis 2010), celle de Meyrin (depuis 2013), celles de Carouge et de Plan-les-Ouates (depuis 2016) et celle de Lancy pour la première fois en 2020.

A noter que l'édition 2020 du DLS a donné pour la première fois, à travers l'inclusion de quelques questions ciblées, une mesure du harcèlement de rue à Genève. La mise en lumière de cette problématique favorisera la mise en place d'une collaboration entre la police et le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV).

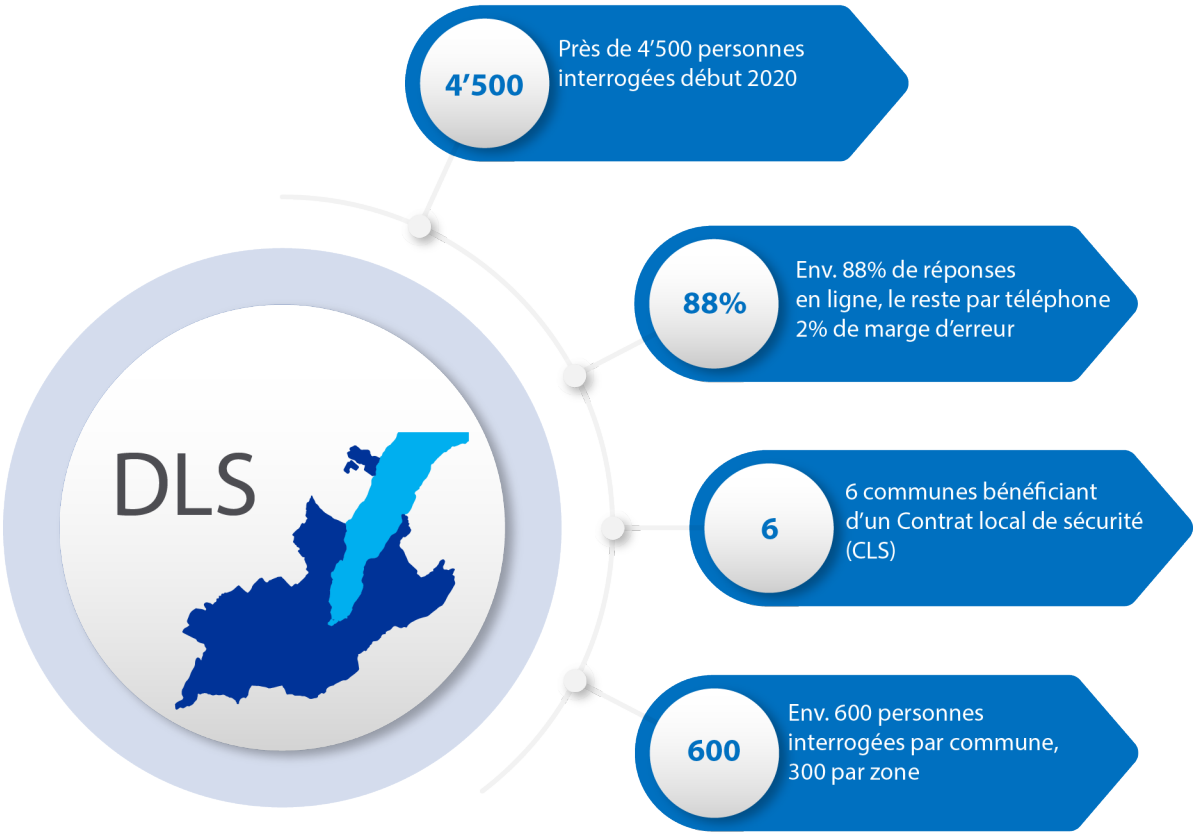

Quelques résultats marquants

Criminalité & incivilités

- Points noirs : la criminalité sur Internet augmente en flèche;
- les incivilités stagnent à leur niveau de 2013;
- le harcèlement de rue très élevé, notamment chez les femmes de 15 à 34 ans (72% d'entre elles en ont été victimes);
- bons points : baisse de la mendicité insistante et légère baisse de la problématique de la drogue.

Les représentations sociales de la sécurité

- Fort recul de la sécurité comme préoccupation des résidents. Seuls 13% considèrent que c'est le 1er problème de Genève contre 44% il y a 10 ans;
- le sentiment d'insécurité poursuit sa baisse à Genève par rapport au pic de 2010.

L'image de la police

- L'image de la police progresse régulièrement depuis 2004.

Principe de l'égalité de traitement

- En 2007, environ 41% estimaient que la police cantonale traite tout le monde de la même manière; en 2020, ce taux grimpe à 61%;
- les étrangers vivant à Genève sont plus positifs (69%) que les Suisses (58%).

Patrouilles pédestres : une forte demande s'exprime

Où ?

- Dans les zones urbaines les plus denses, les zones commerciales, là où le sentiment d'insécurité est plus élevé, les incivilités sont élevées et la cohésion sociale faible.

Qui demande plus de patrouilles pédestres ?

- Les insécurisés;
- les victimes de harcèlement de rue, de vol à la tire;
- les seniors.

Souhaits des résidents pour améliorer la sécurité

- Augmenter les effectifs de police cantonale (37%) et des polices municipales (30%);
- des mesures en matière de prévention et de cohésion sociale (31%).

L'année Covid-19 et son impact sur le travail de la police

CHRONOLOGIE DE LA CRISE

Ce chapitre permettra de comprendre de manière chronologique les diverses actions entreprises au sein du corps de police genevois afin de maintenir sa capacité à réaliser ses missions de bases, tout en assurant les tâches en lien avec la pandémie.

La police a traversé cette première année de pandémie en garantissant la réalisation de toutes ses missions, celles habituelles et celles relatives à la Covid-19 ayant évolué au gré des ordonnances et autres arrêtés. A ce propos, les dates ci-dessous n'ont pas la prétention de résumer l'ensemble de la crise sanitaire et encore moins d'en détailler toutes les ordonnances et les arrêtés, mais simplement de mettre l'accent sur les dates et décisions qui ont eu un impact sur les missions de la police.

5 février, une première communication est diffusée à l'ensemble du personnel de la police. La situation sanitaire n'est pas encore qualifiée de préoccupante mais les premières recommandations sont diffusées, comme se laver les mains régulièrement, tousser dans un mouchoir ou à défaut, dans le creux du coude.

Dès la **première semaine de février**, le Service de la logistique et des véhicules de la police (SLVP) active ses réseaux de distribution et vérifie ses stocks de matériels afin de se préparer à une éventuelle aggravation de la situation sanitaire (voir le sous-chapitre dédié à la logistique en page 21).

25 février, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) annonce que la Covid-19 a été détectée chez une personne au Tessin. Il s'agit du premier cas en Suisse.

28 février, suite à l'augmentation du nombre de cas positifs au virus, le Conseil fédéral ordonne l'interdiction des manifestations de plus de 1'000 personnes. En parallèle, les autorités cantonales

activent une ligne verte d'informations. Dans un premier temps, cette ligne est en réalité mise en œuvre dans les locaux de la police et par son personnel, assisté par des membres de la protection civile.

4 mars, un premier bulletin d'information "Covid-19" est transmis à l'interne de l'institution afin d'indiquer au personnel la création de ce nouveau canal d'informations spécialement dédié à la situation sanitaire.

6 mars, le deuxième bulletin détaille les mesures internes ainsi que les processus à mettre en œuvre lorsqu'un policier doit auditionner dans des locaux fermés une personne (avec ou sans symptômes). L'annonce est également faite que le SLVP procédera dans l'après-midi à la distribution du matériel de protection (gel hydro alcoolique et masques). Une légitime inquiétude commence à être palpable à l'interne sur la question basique : *comment continuer à effectuer notre travail de police alors que ce dernier implique régulièrement des contacts physiques avec les personnes ?*

13 mars, le Conseil d'Etat genevois constitue une Task-force Covid-19 et met sur pied, par arrêté, le dispositif ORCA Genève (Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle).

16 mars, l'état d'urgence est décrété par le Conseil fédéral par voie d'ordonnance et dans la foulée des décisions prises par la Confédération. Sur arrêté, le Conseil d'Etat genevois met en œuvre le plan de continuité des activités de l'Etat et entre dans une période de semi-confinement avec, pour corollaire, des missions supplémentaires de contrôles du respect des règles sanitaires par la police. La direction de la police propose à son magistrat de tutelle de réorganiser l'ensemble du corps de police afin de pouvoir faire face aux nouvelles missions, tout en garantissant l'exécution 24h/24 des tâches ordinaires. Un premier "vademecum" recensant les infractions "Covid-19" ainsi que les sanctions y relatives est édité à cette date. Ce document n'aura de cesse d'être modifié par la suite, au gré des assouplissements ou, a contrario, des durcissements ordonnés.

17 mars, la Suisse met en place des contrôles aux frontières. Le SLVP a donc, dans l'urgence et avec l'appui de plusieurs dizaines de collaborateurs de la police, mis en place des restrictions d'accès aux passages en douane.

Plus de 60 sites (sur 93 au total) ont ainsi été partiellement ou complètement verrouillés par des blocs en béton et autres moyens physiques. Durant tous les jours

qui ont suivi, la police, en soutien au Corps des gardes-frontière (CGFR), a assuré une présence sur les postes de douane restés ouverts afin de contrôler les entrées de personnes et de véhicules sur sol genevois.

18 mars, deux lignes d'informations internes sont mises en œuvre : l'une est tenue par le service psychosocial de la police et offre du soutien au personnel pour qui la situation sanitaire est difficile à vivre, et l'autre, gérée par le personnel de la logistique, est en lien avec le matériel de protection à disposition, ainsi que son utilisation pertinente, telle que définie d'entente avec le service du médecin cantonal.

23 mars, la réorganisation de la police genevoise est effective. Sous la direction du chef des opérations, les services opérationnels de la police routière, de police-secours, de la police de proximité, renforcés par la brigade de sécurité publique et la brigade anti-criminalité, sont regroupés afin de former une seule division de la sécurité publique. Cette dernière a pour principale mission de veiller au respect des ordonnances fédérales et des arrêtés cantonaux de lutte contre la pandémie Covid-19. Les horaires de l'ensemble des services de la police sont également modifiés afin de correspondre au mieux aux pics d'activités identifiés et assurer les missions d'ordre et de sécurité publics. De plus, les polices municipales sont également subordonnées au commandement de la police cantonale.

En parallèle, seuls restent ouverts au public les postes de police de l'aéroport et des Pâquis (depuis le 21 mars) afin de permettre une priorisation des tâches au profit de la gestion de la pandémie. Une partie du personnel administratif - dont l'activité serait réduite - prête main-forte à d'autres services de l'Etat.

16 avril, le Conseil fédéral annonce un plan d'assouplissement des mesures en trois étapes, soit le 27 avril, le 11 mai et le 8 juin 2020. Décision est prise au sein de la police de revenir progressivement à une organisation ordinaire selon la Loi sur la police (LPol), tout en créant une Force d'intervention de police (FIP) dont la mission sera de poursuivre les tâches de contrôles du respect des mesures sanitaires Covid-19 sur l'espace public ainsi que de renforcer au besoin les autres unités de la police.

19 juin, le Conseil fédéral lève la très grande majorité des mesures Covid-19 pour le 22 juin 2020. Les manifestations jusqu'à 1'000 personnes sont à nouveau autorisées, mais sous condition.

Au 30 juin, l'ensemble des collaborateurs affectés à la division de la sécurité publique réintègrent leur propre service et la FIP entre en fonction le 1er juillet 2020. L'horaire de cette FIP est établi dans l'objectif de garantir une présence accrue durant les fins de semaines et particulièrement pendant la nuit. A cette date, quatre postes de police fermés depuis le 23 mars ouvrent à nouveau au public. La période très particulière de semi-confinement est derrière : la police doit plus que jamais assurer les missions dites Covid-19 et en plus gérer la criminalité ordinaire qui a repris depuis fin avril.

1er juillet, le Conseil fédéral rend le port du masque obligatoire dans les transports publics et soumet à une quarantaine les voyageurs en provenance de certains pays à risque. La police de proximité est chargée de procéder aux vérifications du respect des isolements et des quarantaines, ce en collaboration avec le service du médecin cantonal.

14 août, par arrêté cantonal, les manifestations privées de plus de 100 personnes sont interdites et celles de plus de 15 personnes sont réglementées. Les rassemblements de plus de 15 personnes sur l'espace public sont quant à eux interdits. De plus, la consommation dans les restaurants et établissements publics fait l'objet d'une réglementation précise (plan de protection).

18 octobre, le Conseil fédéral prend de nouvelles mesures qui entrent en vigueur au 19 octobre 2020. Les rassemblements de plus de 15 personnes sont interdits, le port du masque se généralise sur plusieurs endroits spécifiques sur l'espace public et est obligatoire dans des lieux clos. Ces nouvelles mesures obligent la police, une fois de plus et comme ce fut le cas à chaque nouvelle publication d'un arrêté ou d'une ordonnance, à modifier le fameux "vademecum" recensant les infractions Covid-19 ainsi que les sanctions y relatives. A fin décembre 2020, plus de 25 mises à jour de ce document ont ainsi été diffusées à l'ensemble du personnel de la police.

26 octobre, sur décision du Conseil d'Etat, les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits sur l'espace public. A bord des véhicules, le port du masque est obligatoire dès qu'il y a deux occupants (à l'exception de ceux faisant ménage commun). La police routière, notamment, a donc englobé dans sa liste d'éléments de contrôles, celui de vérifier le respect de cette nouvelle règle.

30 octobre, un arrêté cantonal ordonne, entre autres, le port du masque dans des zones spécifiques sur l'espace public. Cette nouvelle règle est englobée au "vademecum" de la police et des contrôles sont effectués, notamment dans les Rues-Basses.

2 novembre, nouvelle fermeture, par arrêté cantonal, des restaurants et des commerces considérés comme non-essentiels.

2 décembre, le Conseil d'Etat donne aux commissaires de police l'autorité de fermer sur-le-champ et pour une durée de 10 jours un établissement ou une installation publique qui serait en infraction aux dispositions sanitaires.

12 décembre, le Conseil fédéral durcit les mesures et limite les rassemblements à 5 personnes au maximum notamment dans l'espace privé, hormis des exceptions prévues pour les fêtes de fin d'année.

UNE NOUVELLE ORGANISATION

Afin d'être en mesure de faire face aux missions de contrôles en lien avec les décisions de la Confédération prises à mi-mars, la direction de la police propose à l'autorité politique cantonale de réorganiser l'ensemble des services de police. Cette proposition est validée puis mise en œuvre le 23 mars 2020. En résumé, toutes les forces opérationnelles sont coordonnées par le chef des opérations.

Ainsi, trois divisions opérationnelles ont été créées. La **Division de la sécurité publique (DSP)** regroupe une partie de la police routière, la police de proximité et police-secours, ainsi que des éléments de la direction des opérations comme la Brigade anti criminalité (BAC), la Brigade de sécurité publique (BSP) et le NEDEX (groupe déminage). Deux autres divisions viennent compléter ce dispositif de crise : la division judiciaire ainsi que celle de la police internationale. Les horaires de l'ensemble des collaborateurs sont adaptés afin de couvrir de manière optimale les pics d'activités identifiés en lien avec la crise et ses évolutions. La difficulté est justement l'impossibilité de connaître les évolutions de cette crise sanitaire, y compris au sein du personnel de la police.

Un socle sécuritaire est maintenu afin de permettre, malgré la crise, la gestion des missions ordinaires de la police. Avant la fin du semi-confinement (fin avril 2020), l'activité ordinaire de la police a toutefois vu une baisse impressionnante des infractions autres que celles en lien avec la Covid-19.

L'assouplissement en trois étapes (27 avril, 11 mai et 8 juin) décidé par le Conseil fédéral a pour effet un retour progressif à la normale également au niveau de l'organisation de la police.

Dans une première phase, soit le 11 mai, la police routière quitte les postes-frontières où elle se trouvait en appui au Corps des gardes-frontière (CGFR).

Le 18 mai, les effectifs de la police routière et de la police judiciaire ont réintégré leurs services et repris leurs missions ordinaires.

Le 30 juin, le personnel de la police de proximité a réintégré au complet son service, suivi par les assistants de sécurité publique, ce qui a mis un terme à la division de la sécurité publique créée le 23 mars.

Le 1er juillet, les postes de police qui avaient temporairement fermé ouvrent à nouveau et, en parallèle, une **Force d'intervention de police (FIP)** est mise sur pied jusqu'au 30 septembre. L'objectif de cette FIP a été de créer des groupes interservices dont les missions principales étaient de garantir l'ordre public et d'être un appui à police-secours, à la police routière ainsi qu'à la police de proximité si besoin. Déployée particulièrement les nuits de fins de semaines, la FIP a permis de faire face aux nombreux cas pour lesquels il a fallu intervenir en nombre dans l'espace public, lequel était redevenu très fréquenté.

De plus, la police de proximité a pour tâche, en étroite collaboration avec le service du médecin cantonal, de vérifier que les personnes soumises à une quarantaine, voire à l'isolement, respectent bien cette mesure.

LA LOGISTIQUE

L'institution dispose de plusieurs services d'appui. Ces derniers sont essentiels pour le bon accomplissement de l'activité globale de la police genevoise. Ils effectuent de précieuses tâches, souvent dans l'ombre, sans lesquelles le travail de la police ne serait pas possible.

Parmi eux, le Service de la logistique et des véhicules de la police (SLVP) qui est en charge de nombreuses et différentes missions, autant à un échelon administratif qu'opérationnel. Anticiper, analyser, comparer, préaviser, mettre en œuvre, réarticuler … cette liste n'est pas exhaustive, mais elle reflète le fonctionnement du SLVP et par conséquent la diversité de ses missions.

Ce service, à l'image d'autres services d'appui de la police, est constitué de personnel policier et administratif. La plus-value se situe dans la complémentarité des compétences. Pas de répit pour le SLVP qui, en plus de l'activité journalière, assure un piquet H24, 7j/7.

Durant cette pandémie, 3 axes particuliers ont fortement sollicité le personnel du SLVP :

- la subsistance;
- la gestion des moyens de blocage;
- la gestion du matériel sanitaire.

La subsistance

Le SLVP a dû rapidement mettre en œuvre la logistique en lien avec la subsistance : réceptionner les livraisons de repas pour le personnel affecté à des missions aux zones-frontière, s'occuper du conditionnement et organiser la distribution, soit 150 repas en moyenne préparés par jour, 7 jours sur 7.

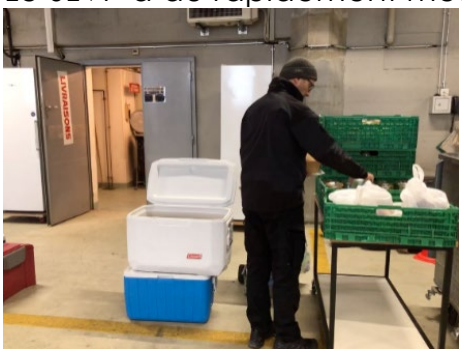

A fin avril 2020, plus de 4'000 repas avaient été fournis aux policiers engagés dans les divers dispositifs Covid-19.

Les commandes sont faites assez tôt, soit 3 à 4 jours avant la livraison afin que le fournisseur – qui est aussi astreint à un personnel réduit dû à la situation de pandémie – puisse s'organiser. En début de semaine, on est déjà en train d'organiser la logistique pour les commandes de la semaine d'après. Chaque semaine, une entreprise différente est sollicitée, non seulement afin de garantir des repas variés mais également dans un objectif de faire travailler différents restaurants ou traiteurs de la place, contribuant ainsi à soutenir le tissu économique sans privilégier un seul partenaire. Les discussions se tiennent autour des tarifs, offres de repas chauds et froids, délais de livraison, facturation et budgets à disposition.

La gestion des moyens de blocage

Le vendredi 27 mars, en fin de journée, le SLVP est mis au courant de la décision de la Confédération de restreindre et de contrôler les passages à la frontière. Dans l'attente de sa mise en œuvre par le Conseil d'Etat, le SLVP effectue, à ce moment-même et sur la base des informations reçues de la police routière, les étapes de reconnaissance de toutes les douanes et de planification des besoins en termes de matériel de blocage, de personnel et de moyens de mise en œuvre.

Non seulement, le SLVP n'a pas la capacité de poser des blocs de béton sur le pourtour entier de la frontière mais c'est une volonté du service de ne pas utiliser entièrement ses propres moyens. En effet, il se doit de conserver de la réserve au cas où la situation exigerait de satisfaire les besoins d'un autre dispositif en lien avec d'autres sites.

Par conséquent, les samedi et dimanche qui ont suivi, un important travail s'est fait pour contacter des fournisseurs afin de procéder à la pose de blocs supplémentaires ainsi que pour les moyens de levage et de déplacement de ces derniers.

En un week-end, le programme complet concernant la gestion des moyens de blocage pour l'entièreté du canton était prêt. Coordonner et combiner les activités du SLVP et de ses partenaires sur cette mission permettait donc une mise en œuvre du dispositif en un seul jour.

Le mardi 31 mars, vers 6h, chacune des sept entreprises a procédé en parallèle à la préparation et au rassemblement du matériel puis au déplacement et à la pose des blocs. Sur le terrain, ces entreprises étaient chapeautées et dirigées chacune par un collaborateur du SLVP. Vers 10h, les premiers plots étaient posés …les derniers vers 21h. En une journée, le dispositif était en place.

7 personnes du SLVP, en qualité de chefs de secteur, ont encadré les entreprises sur le terrain et deux coordinateurs ont orienté le tout, dirigeant l'entier du dispositif depuis le bureau. Coordonner et centraliser ainsi depuis les locaux police toutes les opérations qui se faisaient en parallèle sur tous les secteurs a permis d'avoir une vue d'ensemble des activités sur le terrain et de trouver des solutions lorsqu'un problème ou un imprévu surgissait.

100 km de frontière, une cinquantaine de douanes, des principales jusqu'aux toutes petites, certaines méconnues et consistant en de petits chemins ou des micro-passages… rien n'a été laissé au hasard !

Le défi de cette opération a résidé dans la combinaison de l'étendue géographique de la mission et son délai extrêmement court de mise en œuvre… en plus du fait que c'était inattendu.

La gestion du matériel sanitaire

En tout temps, le SLVP dispose d'un petit stock de masques chirurgicaux et de type FFP2. Il s'agit d'une petite quantité car ces masques ne sont pas utilisés à grande échelle, mais uniquement, par exemple, lorsque des collaborateurs, policiers ou non, se rendent sur des lieux où il y a beaucoup de poussière ou encore sur certaines levées de corps. Cela reste une utilisation anecdotique et par conséquent des quantités succinctes suffisent.

Le premier cas Covid-19 est déclaré à Genève le 28 févier 2020. A l'interne du corps de police, toute la structure de commandement se met en place sous l'égide de la Commandante de la police. Les besoins en termes de protection des policiers sont rapidement identifiés et la réalisation des acquisitions a été effectuée en coordination avec les différents services de l'Etat de Genève.

Durant la première semaine de février, rapidement, 30'000 masques chirurgicaux et 5'000 masques FFP2 sont obtenus grâce au réseau du SLVP. C'est sur ce stock que l'institution a vécu le premier mois, soit jusqu'à fin mars.

A mi-février, une fois l'ampleur de la crise évidente et la définition des stratégies de protection mieux établie, le SLVP fait le maximum pour trouver du matériel afin de constituer un premier stock : des commandes complémentaires pour plus de 200'000 masques chirurgicaux et 20'000 masques FFP2 ainsi que des boîtes de gants sont passées.

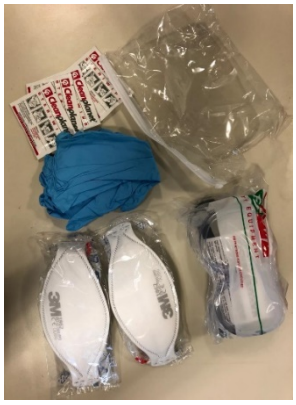

Pas de stock de solutions hydro-alcooliques ce fameux 28 février. Le SLVP sollicite son réseau et parvient ainsi à s'en procurer 3'000 bouteilles le jour même. Ces quantités seront rapatriées par le personnel du service qui ira les chercher auprès de ses contacts dans la matinée. Au final, la totalité des bouteilles sera livrée cet après-midi du 28 février, en plus de la moitié du stock de masques, à savoir 15'000 masques (chirurgicaux et FFP2 tous confondus) et des gants.

Fournir le corps de police dans son intégralité s'est donc fait en une demi-journée, durant le vendredi 28 février, avec une disponibilité de certains équipements encore inexistante le matin même.

Rapidement après la première distribution du 28 février, s'approvisionner en gels hydro-alcooliques a été un problème. Heureusement, pas de souci concernant la disponibilité de gants dont le stock se montait à environ 100'000 pièces. Ces derniers étant disponibles autant dans les postes de police que dans les voitures de patrouille, ils sont fréquemment utilisés par le personnel policier et administratif à l'année, par exemple lors de fouilles, de levées de corps ou encore d'enquêtes.

Durant la 1ère semaine de mars, une deuxième livraison en masques, gels et gants a été effectuée. De plus, le SLVP a fourni aux postes et brigades du produit désinfectant pour surfaces (violons, véhicules, salles d'audition, etc.), des lingettes désinfectantes pour le petit matériel (micro-tel, guidons des voitures, etc.) ainsi que des casques à visière. Il a également installé des parois en plexiglas, notamment dans les salles d'audition.

Dès fin mars, le SLVP a reçu les premières livraisons relatives aux commandes passées à mi-février, ce qui lui a permis de continuer à fournir du matériel.

Des distributions aux postes et brigades ont à nouveau eu lieu. Depuis, elles se font de manière régulière, toujours sous la même forme que celle mise en œuvre fin février avec un réapprovisionnement des services administratifs directement au guichet.

La situation au 23 avril 2020 est détendue : le SLVP est en mesure de fournir à la demande des masques chirurgicaux et des masques FFP2.

Ces tâches en lien avec ce matériel étaient une partie congrue du SLVP. Dorénavant, elles prendront de l'importance puisqu'il s'agira d'ajuster des budgets d'acquisition, de gérer les commandes, le stockage et la distribution ainsi que de s'assurer d'un flux d'approvisionnement adéquat. Sans oublier les doctrines d'engagement qui nécessiteront également une réflexion.

Le plus compliqué concernant ce volet "matériel sanitaire" a été :

- répondre à l'urgence et gérer la crise en garantissant rapidement la fourniture de matériel de protection;
- être plongé au cœur de la lutte et des tensions qui ont existé sur le marché des masques et solutions : tout le monde veut la même chose au même moment.

LA CRIMINALITE DURANT LE SEMI-CONFINEMENT

Le printemps 2020, et plus précisément la période allant du 16 mars au 27 avril, a eu des effets certains sur la criminalité. En effet, que ce soit sur la thématique des cambriolages, des vols sur l'espace public, des accidents de la circulation ou encore des délits contre les personnes, la majorité des indicateurs démontrent une très forte baisse.

A contrario, les interventions en lien avec du bruit, ainsi que celles en lien avec les mesures sanitaires ont passablement mobilisé la police.

De plus, les actions de soutien au personnel médical qui se tenaient tous les soirs à 21h se sont, parfois et en certains lieux, transformées en de mini-concerts pour lesquels la police a été régulièrement sollicitée.

L'espace public fortement déserté dans la mesure où les personnes limitaient leurs déplacements au strict minimum (professionnel et alimentaire) a bien évidemment rendu compliquée la tâche des potentiels voleurs et ce, quel que soit leur modus operandi favori. De plus, le respect de la distance sociale et donc l'attention particulière que les personnes accordaient à cela a également fortement compliqué l'action des pickpockets.

Les habitations étant occupées, les cambrioleurs ont également eu beaucoup moins d'opportunités d'action.

Les quatre graphiques suivants illustrent bien l'impact du semi-confinement puis celui des allégements successifs sur l'activité criminelle.

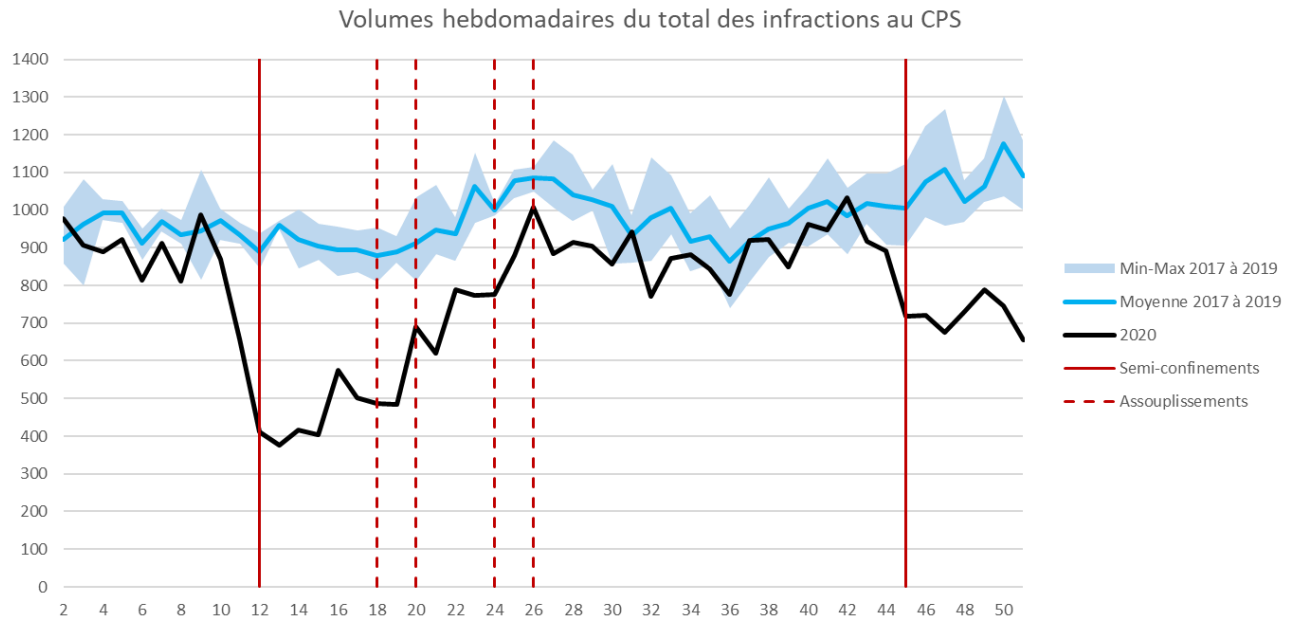

Volumes hebdomadaires des infractions au patrimoine

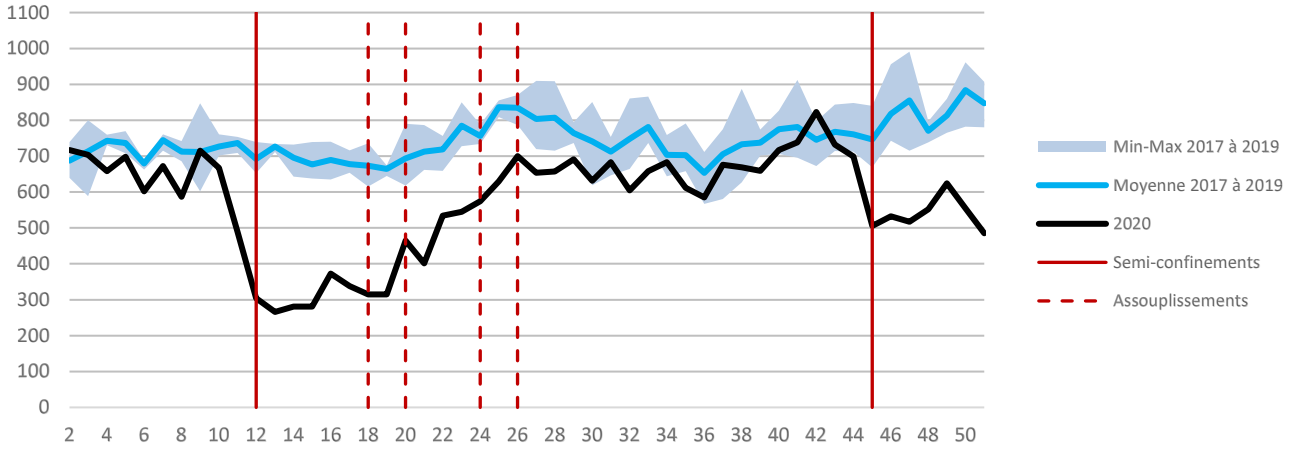

Volumes hebdomadaires des infractions de vol à la tire

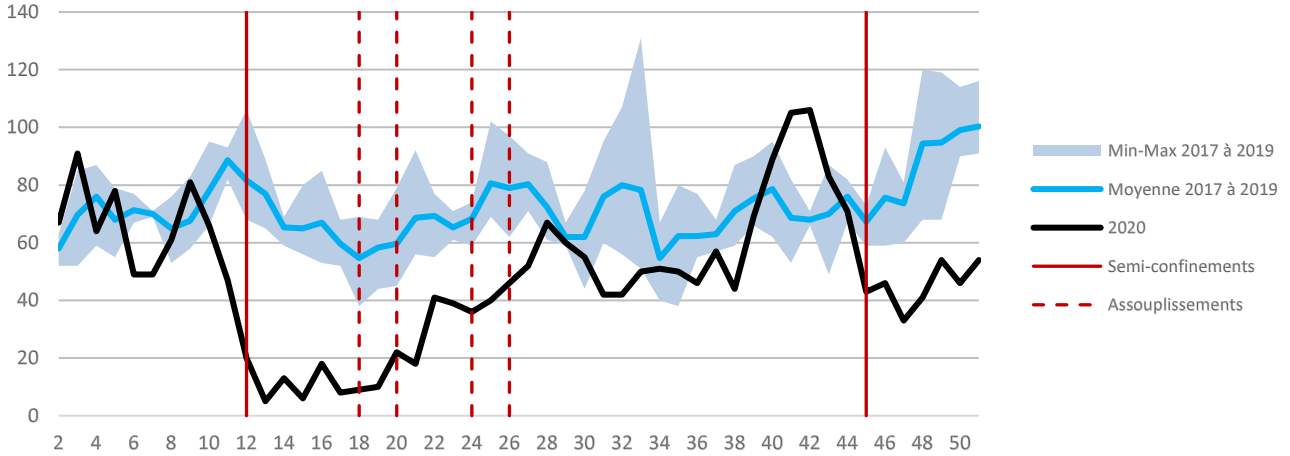

Volumes hebdomadaires des infractions pour cambriolages résidentiels

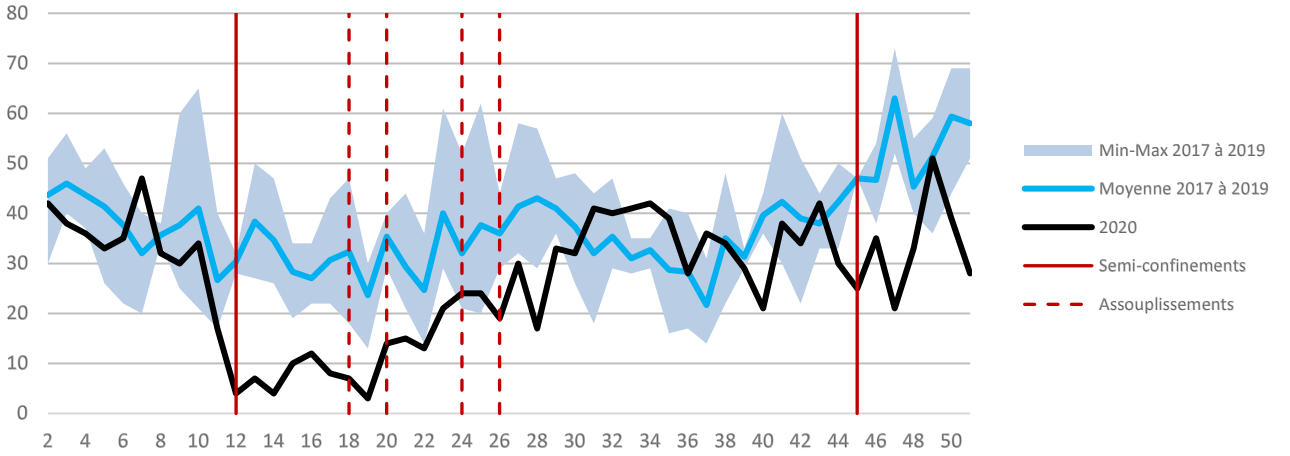

L'ACTIVITÉ DE LA POLICE EN 2020 ET EN QUELQUES CHIFFRES

Un bon indicateur de départ reste le nombre d'appels sur les lignes d'urgence (117 et/ou 112). En 2020, le nombre d'appels a augmenté de 9% et se monte à 199'205 appels. Il n'est évidemment pas exclu que cette augmentation soit le fait, d'une part, des préoccupations des citoyens en lien avec la pandémie et les restrictions en cours (malgré les lignes vertes mises en place au niveau cantonal et fédéral) et d'autre part, par la grande augmentation des appels pour du bruit (9'899 en 2020 contre 6'077 en 2019). De manière plus générale, le nombre de réquisitions* a également vu une hausse de 10,8% par rapport à 2019, passant de 77'911 à 86'442.
**Une réquisition est une sollicitation de la part des citoyens, lesquels demandent l'intervention d'une patrouille de police.*

Nuisances en lien avec le bruit

La tranquillité publique reste plus que jamais une problématique qui occupe la police genevoise, mais également les polices municipales actives dans ce domaine, dans le cadre des Contrats locaux de sécurité (CLS). Le tableau ci-dessous fournit le détail des interventions en lien avec le bruit, ainsi que la part de celles-ci en fonction du type de nuisances. Sans surprise, le nombre d'interventions pour du bruit dans des établissements publics a baissé, tandis que celui chez des particuliers et sur l'espace public a très fortement augmenté. La part des interventions pour du bruit réalisées par les polices municipales est aussi exprimée dans ce tableau.

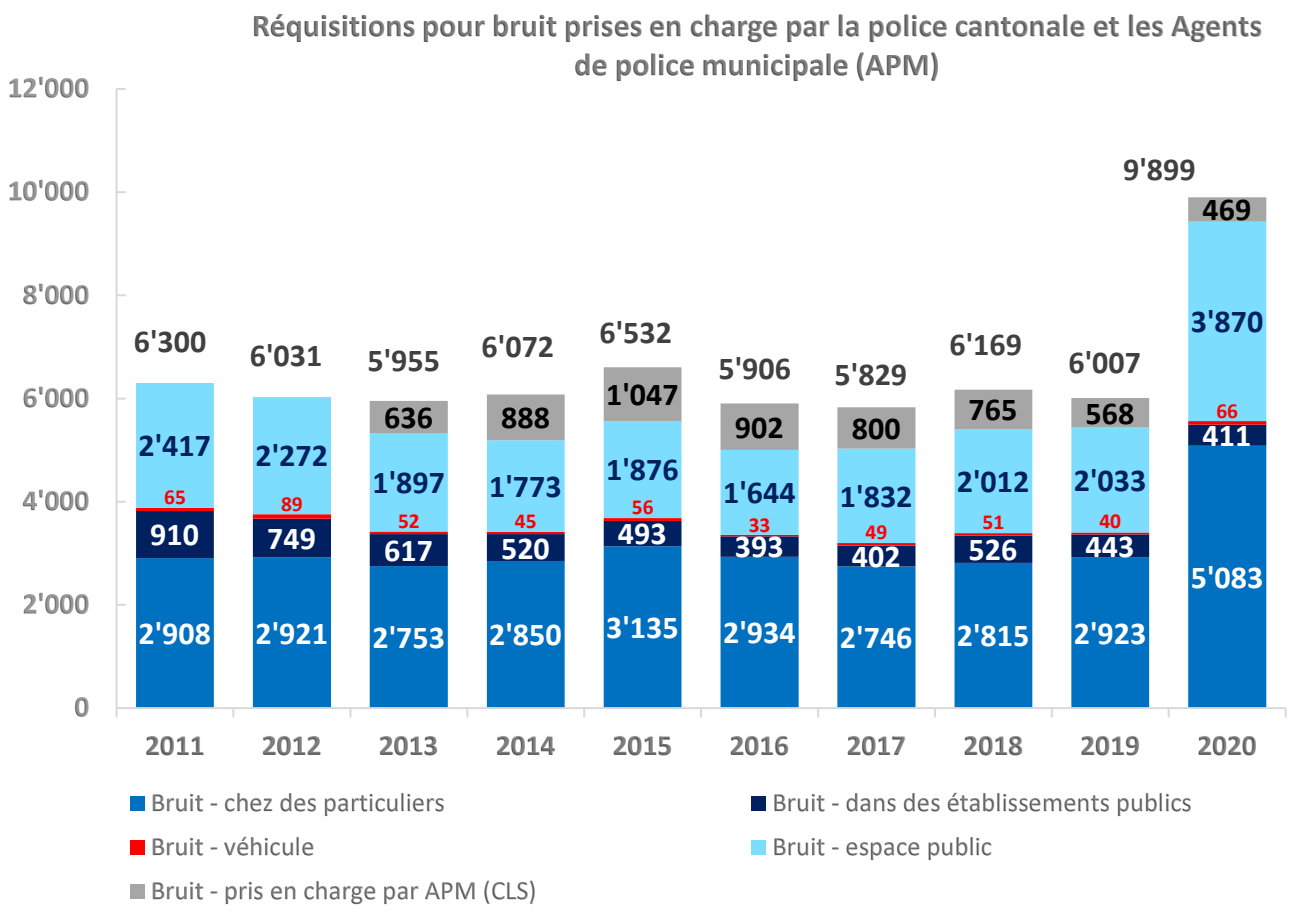

Plusieurs dispositifs opérationnels visent à assurer une présence visible, d'abord préventive et dissuasive, puis répressive au besoin. Ils se déploient dans les points sensibles identifiés principalement par la récolte du renseignement via la direction des opérations et la police de proximité.

Dans le cadre de l'organisation déployée dès le 1er mai 2016, les points de contact sont coordonnés, notamment entre la police de proximité, police-secours et la police routière. Ils consistent en une présence proactive à l'endroit désigné durant 20 minutes en moyenne.

Quelles que soient ces opérations, elles donnent lieu à des contrôles de personnes et/ou de véhicules, ainsi qu'à des amendes d'ordres et/ou des contraventions. Le tableau "**Nombre d'actions par catégorie et type d'opération pour les opérations réalisées**" en détaille la volumétrie annuelle.

Le tableau suivant met en relief une augmentation de plus de 2'000 unités par rapport à 2019. Les 6'638 contrôles effectués dans le cadre des mesures Covid-19 peuvent partiellement expliquer cette hausse.

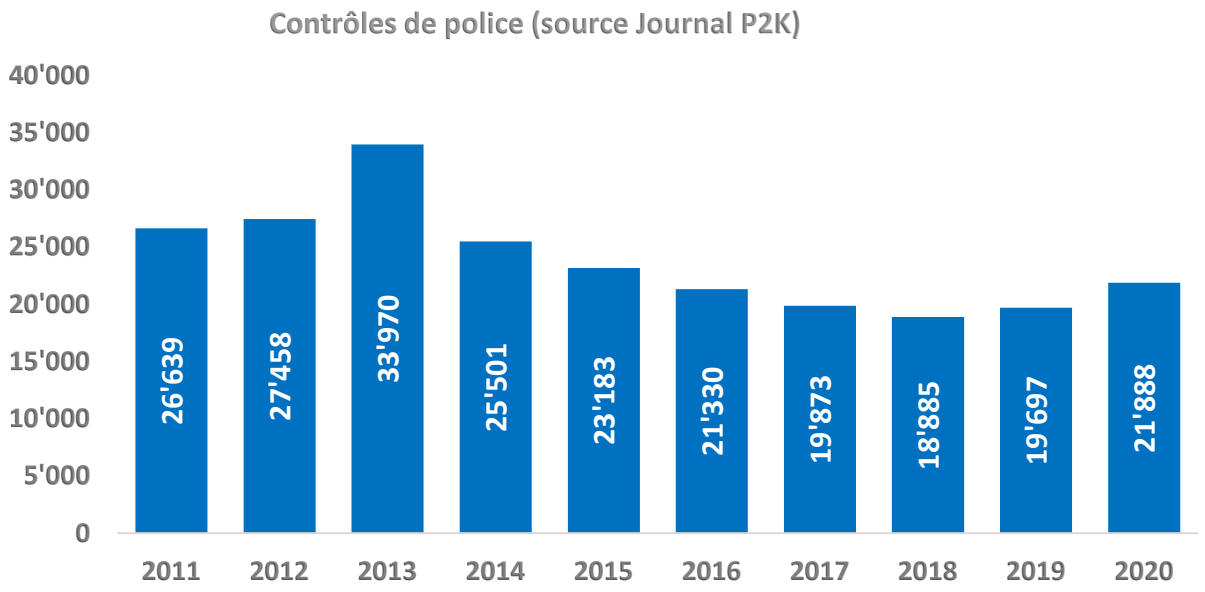

Les opérations et campagnes sont effectuées par l'ensemble du personnel de la police, même si selon les thématiques visées, l'un ou l'autre des services opérationnels sera plus impliqué, à l'instar des campagnes de sécurité routière menées par la police routière.

Une nouvelle rubrique "Covid-19" fait son apparition dans le tableau ci-dessous, de même qu'une rubrique "Lutte contre les vols de rue", dédiée à la problématique importante des vols, parfois avec violence, commis sur l'espace public.

Ces deux nouvelles thématiques ont été une part majeure de l'activité de la police en 2020. En effet, dès la fin du semi-confinement du printemps, une recrudescence importante des vols à la tire, à l'arraché, ainsi que d'agressions était recensée, majoritairement au centre-ville. A la suite des plaintes enregistrées et des constats effectués, il est apparu que ces délits étaient commis majoritairement par de jeunes hommes (18-30 ans) originaires des pays du Maghreb. Une difficulté s'ajoutait au nombre important d'individus commettant ces délits : une grande proportion de ceux-ci s'annonçant comme étant des Mineurs non-accompagnés (MNA) et bénéficiant de facto d'un traitement judiciaire tel que prévu pour les mineurs. La problématique de ces délits est abordée plus en détail dans la partie de ce rapport résumant l'activité de la police judiciaire (page 57), ainsi que dans le chapitre de la direction des opérations et plus spécifiquement l'activité de la Brigade anti-criminalité (BAC), en page 38.

Les contrôles Covid-19 effectués dans l'espace et les établissements publics et ceux en appui à d'autres services de l'Etat ont également été une part importante. 6'638 contrôles ont été effectués et ont abouti à la délivrance de 1'799 amendes d'ordre et 719 contraventions.

Nombre d'actions par catégorie et type d'opération pour les opérations réalisées

		2017	2018	2019	2020
Campagne routière – état du conducteur	Présence visible sans autre action	0	0	0	0
	Renseigner la population	0	0	0	7
	AO	109	120	61	82
	Contraventions	56	69	23	64
	Contrôles	1'012	730	575	1'622
	Autres actions	23	37	11	66
Autres campagnes routières	Présence visible sans autre action	71	91	121	285
	Renseigner la population	279	233	241	1'192
	AO	2'498	1'554	493	1'759
	Contraventions	458	324	99	917
	Contrôles	2'461	1'109	1'167	4'674
	Autres actions	155	74	65	245
CLS / Proposition d'action de sécurité publique (PASP) / Séniors	Présence visible sans autre action	238	96	154	234
	Renseigner la population	469	329	243	328
	AO	529	1'341	1'992	1'322
	Contraventions	189	431	853	742
	Contrôles	1'994	4'407	8'789	5'041
	Autres actions	86	215	294	285
Léman Express	Présence visible sans autre action	0	0	47	85
	Renseigner la population	0	0	1	3
	AO	0	0	0	5
	Contraventions	0	0	0	12
	Contrôles	0	0	14	32
	Autres actions	0	0	0	0
Points contact	Présence visible sans autre action	7'577	6'858	5'159	2'520
	Renseigner la population	4'299	4'092	3'575	1'475
	AO	3'185	2'186	2'777	899
	Contraventions	1'304	1'098	1'544	739
	Contrôles	15'219	10'499	12'099	4'059
	Autres actions	445	377	558	258
Radars fixes et mobiles	Présence visible sans autre action	0	0	0	0
	Renseigner la population	0	0	0	0
	AO	21'071	9'506	0	0
	Contraventions	1'066	452	0	0
	Contrôles	201'561	98'114	0	0
	Autres actions	907	175	0	0
Sentinelle / VIDAR	Présence visible sans autre action	2	0	0	0
	Renseigner la population	4	0	0	0
	AO	23	58	55	0
	Contraventions	30	72	67	42
	Contrôles	1'091	822	522	55
	Autres actions	22	42	23	2
COVID-19	Présence visible sans autre action	0	0	0	2'385
	Renseigner la population	0	0	0	1'099
	AO	0	0	0	1'799

	Contraventions	0	0	0	725
	Contrôles	0	0	0	6'638
	Autres actions	0	0	0	169
Activités du Groupe vols et agressions de rue (GVAR)	Présence visible sans autre action	0	0	0	77
	Renseigner la population	0	0	0	17
	AO	0	0	0	54
	Contraventions	0	0	0	70
	Contrôles	0	0	0	590
	Autres actions	0	0	0	40
Autres opérations	Présence visible sans autre action	46	2	28	8
	Renseigner la population	0	0	3	0
	AO	6	34	24	7
	Contraventions	31	64	40	12
	Contrôles	131	240	1'088	337
	Autres actions	9	14	14	1

Activité administrative

En 2020, comme le démontrent les tableaux ci-dessous, l'activité de la police en matière de production de documents a connu une baisse de 8,5% par rapport à 2019 (153'517 pièces en 2020 contre 167'741 en 2019). Cette baisse s'explique d'une part par une présence accrue sur la voie publique pour assurer les contrôles du respect des mesures Covid-19 et d'autre part par une baisse de 19.3% des pièces reçues.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/ 2019	Variation 2020/ 2010
Pièces émises	*165'318*	*158'303*	*159'322*	*152'471*	*156'332*	*167'657*	*164'848*	*157'921*	*167'941*	*167'741*	*153'517*	*-8.5%*	*1.5%*
- dont plaintes contre inconnu	37'292	44'927	41'562	34'581	33'218	31'775	29'114	27'989	27'265	26'154	21'384	-18.2%	-29.9%
- dont déclarations, procès-verbaux d'audition	21'630	18'584	18'053	18'280	21'317	21'421	22'112	21'069	22'307	21'381	21'580	0.9%	-1.2%
- dont rapports de renseignement	22'420	19'359	20'783	22'698	21'763	22'805	22'208	20'321	20'484	19'583	19'902	1.6%	-12.7%
Pièces reçues	*24'664*	*29'107*	*29'251*	*25'458*	*29'120*	*27'223*	*27'132*	*27'312*	*31'881*	*31'544*	*25'462*	*-19.3%*	*27.9%*
- dont plaintes contre inconnu et nominatives	7'471	11'102	10'530	8'473	9'301	7'472	5'996	6'250	6'471	6'595	6'132	-7.0%	-11.7%
- dont mandats d'actes d'enquête	3'025	3'048	3'167	2'724	2'727	2'551	2'601	2'564	3'162	3'202	3'176	-0.8%	5.9%
- dont mandats de conduite pour l'office des poursuites et faillites	2'338	2'458	2'233	1'393	2'010	2'044	1'735	2'546	3'863	3'854	1'724	-55.3%	64.8%
Total	189'982	187'410	188'573	177'929	185'452	194'880	191'980	185'233	199'822	199'285	178'979	-10.2%	4.9%

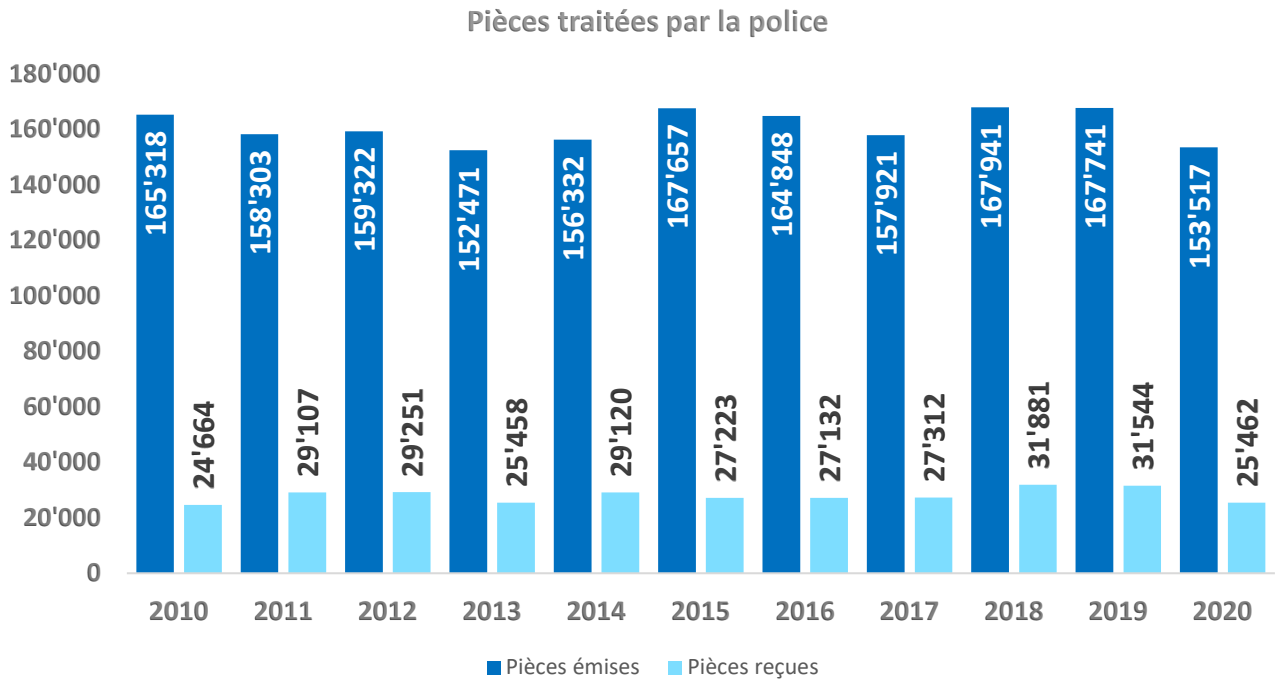

Sondage de satisfaction des lésés

	1ère édition	2e édition	3e édition	4e édition	5e édition	6e édition - *continu*	7e édition	8e édition	9e édition
Période	Juin - Août 2017	Septembre - Novembre 2017	Décembre 2017 - Février 2018	Mars - Mai 2018	Juin - Août 2018	Sept. - Nov. 2018	Déc. 2018 - Avril 2019	Déc. 2019 - mai 2020	juin - nov. 2020
Nbr participants	293	492	416	317	431	216	510	385	456
Taux de participation (sur mails valides)	20.5%	23.5%	20.7%	17.8%	22.7%	nc	20.7%	23.9%	23.2%
Note supérieure ou égale à 7	85.7%	87.4%	84.4%	83.3%	88.9%	95.8%	87.1%	77.4%	83.6%

Après une baisse de cet indicateur dans la 8e édition, le taux de satisfaction des lésés lors de la prise en charge de leur plainte par la police remonte à plus de 83% de personnes satisfaites et ce de juin à novembre 2020.

Mises à disposition du Ministère public (MP) et/ou du Tribunal des mineurs (TMin)

Bien que l'issue des procédures initiées par une intervention de la police ne se solde pas exclusivement par une mise à disposition des intéressés auprès du MP ou du TMin, ce chiffre reste un indicateur important de l'activité de la police.

En 2020, **5'779 personnes** ont été mises à disposition du MP/TMin (5'734 en 2019).

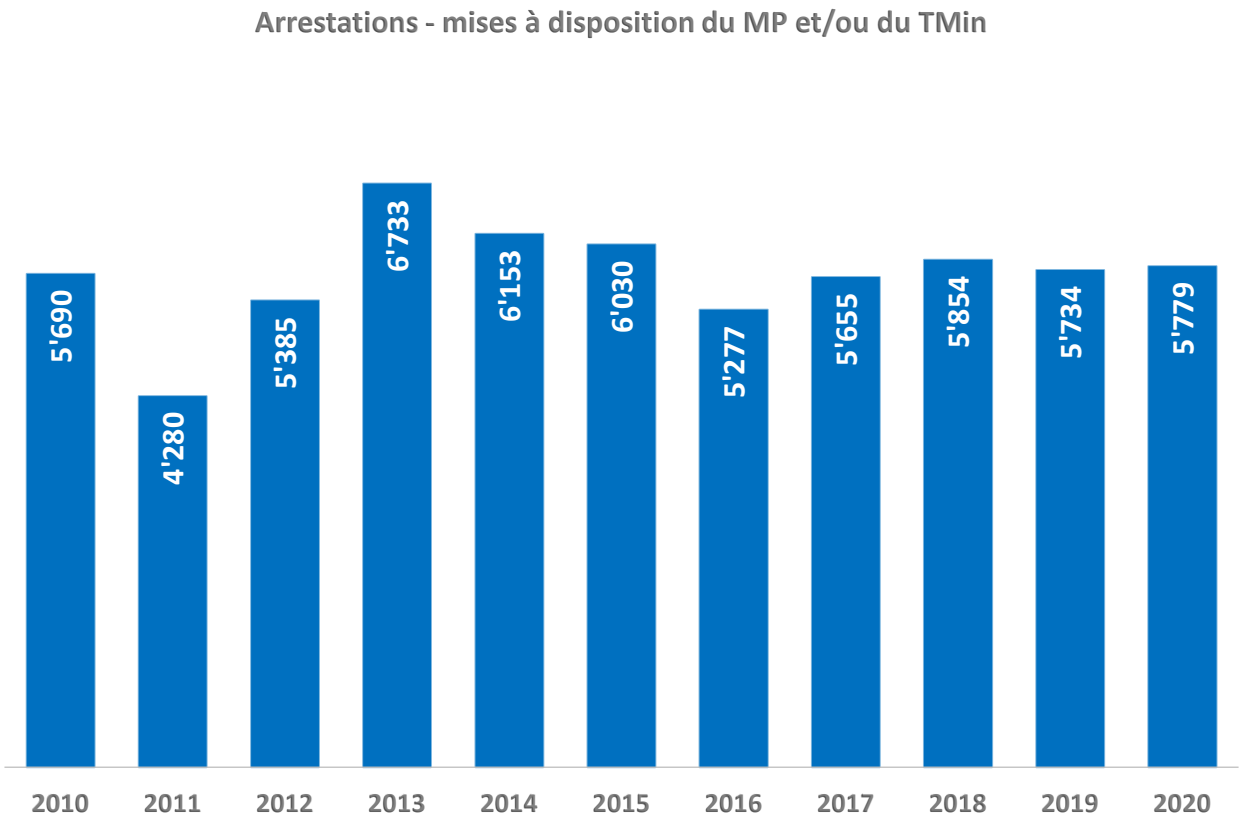

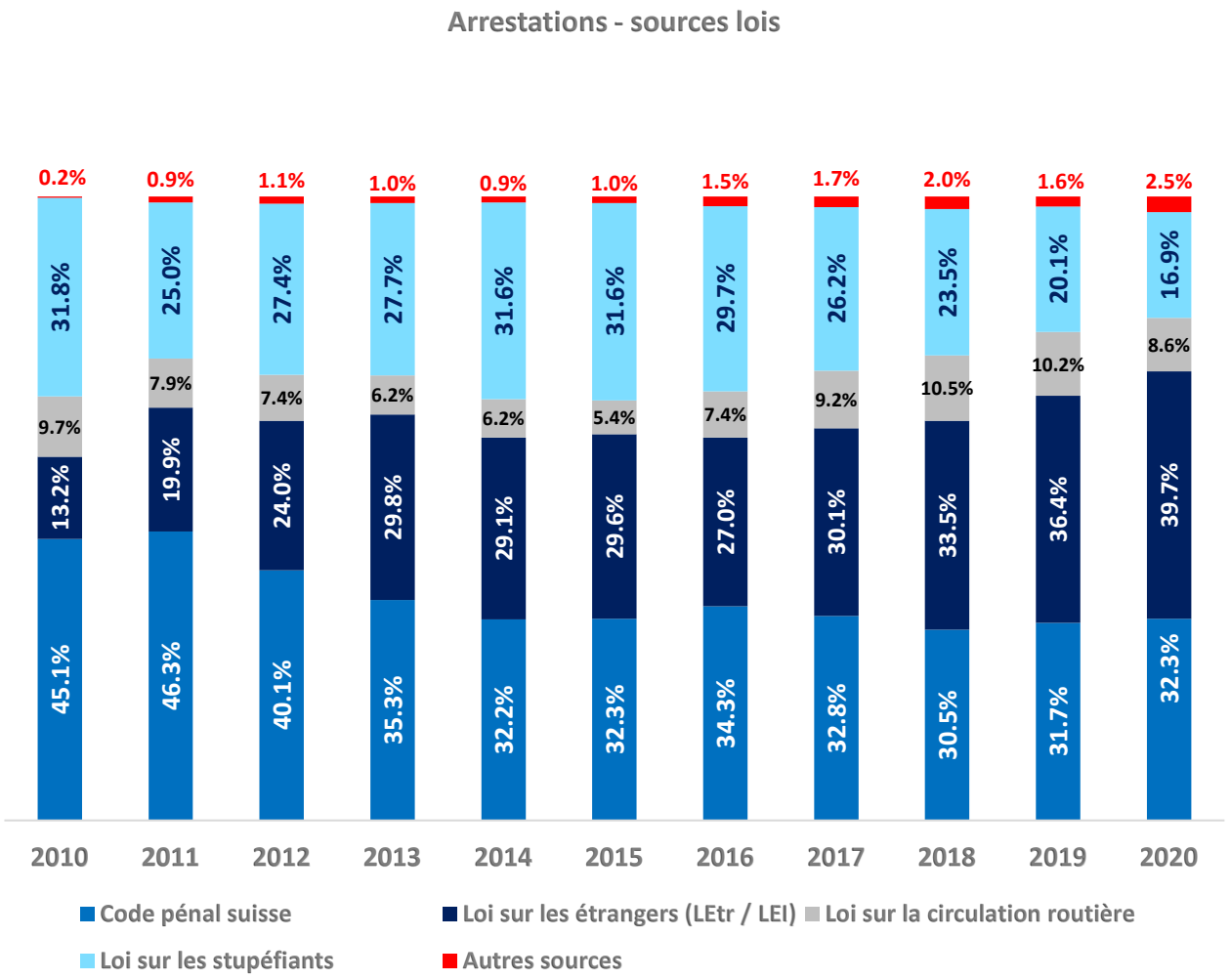

La part des infractions au Code pénal (CP) tend à diminuer de plus de 46% en 2011, pour arriver autour de 30% environ dès 2014. Les 32.3% observés en 2020 sont dans la norme.

La part des infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup) suit une tendance régulière, à la baisse depuis 2015.

L'évolution en matière d'infractions à la Loi sur les étrangers (LEtr / LEI) est tendanciellement à la hausse de 13% env. en 2010, on atteint près de 40% en 2020.
Les « autres sources » sont plus présentes en 2020 (2.5%) que les années 2010-2016 (autour de 1%).

Service des contraventions

Depuis le 1er janvier 2011, le Service des contraventions (SDC) est l'autorité pénale compétente en matière contraventionnelle selon l'article 357 du Code de procédure pénale (CPP) et dispose des attributions du Ministère public (MP) en la matière.

Le traitement subséquent du constat de l'infraction (taxation et recouvrement) incombe en particulier au SDC, autorité pénale. Ce service traite des contraventions émanant d'autres services de l'Etat et d'autres collectivités publiques, en particulier les communes.

		2017	2018	2019	2020	*Variation 2020/2019*
Enregistrement	Amendes d'ordre	827'430	885'330	576'744	**448'303**	*-22.3%*
	Contraventions - dénonciations	142'539	130'989	122'974	**178'994**	*45.6%*
	Décisions de justice	18'462	16'221	16'469	**13'038**	*-20.8%*
Condamnation	Ordonnances pénales	216'865	221'705	185'838	**181'295**	*-2.4%*
	Oppositions	12'486	12'826	10'807	**10'351**	*-4.2%*
	Nouvelles décisions (suite opposition)	16'689	11'352	12'026	**9'833**	*-18.2%*
Recouvrement	Procédures de poursuite engagées	15'511	22'247	36'891	**32'723**	*-11.3%*
	Procédures pénales engagées	9'356	9'423	10'148	**8'549**	*-15.8%*
Financier	Facturation (chiffre d'affaires)	115'942'176	112'795'043	93'865'372	**85'843'798**	*-8.5%*
	Encaissements	73'463'120	74'620'788	69'608'471	**53'724'372**	*-22.8%*
	Rétrocessions	5'747'757	5'966'733	13'970'830	**6'864'417**	*-50.9%*

Les baisses visibles sur le tableau ci-dessus sont le reflet de plusieurs éléments. Durant le semi-confinement, les amendes d'ordre de stationnement pour des cas de non-paiement de parking et/ou de dépassement de temps de stationnement autorisé n'étaient plus délivrées. En parallèle, une baisse générale de l'activité administrative, que ce soit de la part du SDC et/ou de ses partenaires, a été induite par la situation sanitaire, le temps nécessaire de mettre en place une organisation du travail respectant les directives Covid-19.

La direction des opérations

Art. 8 Direction des opérations
La direction des opérations :
a) collecte, exploite et diffuse le renseignement;
b) planifie et dirige les opérations de police impliquant plusieurs services ou concernant les événements majeurs; elle peut à cet effet disposer de l'ensemble des services de police;
c) assure des missions et interventions ponctuelles de prévention des infractions et de maintien de l'ordre et de la sécurité publics; elle engage en outre la force d'appui opérationnel des autres services de la police.

Loi sur la police (Lpol) du 9 septembre 2014

Dans le cadre de la venue de chefs d'Etats et/ou de ministres lors de conférences internationales ou encore pour la mise en œuvre de dispositifs de sécurité ou de maintien de l'ordre lors de manifestations sportives, festives ou politiques, il incombe à la Direction des opérations (DirOp) de récolter les informations utiles et de planifier puis de coordonner et déployer sur le terrain les forces de sécurité visant une gestion optimale de l'événement. Il va de soi que 2020 a été une année très particulière, tant bon nombre de manifestations, quelle que soit leur nature, ne se sont pas déroulées, ou alors dans des conditions particulièrement restrictives.

La DirOp assure en outre le pilotage de la Politique criminelle commune (PCC). Elle conduit et coordonne les opérations découlant des axes de la PCC, des objectifs opérationnels de l'Etat-major de la police et des rapports des chefs de service opérationnels. Il s'agit d'assurer l'intégration des objectifs de la politique criminelle commune 2018-2020 à tous les niveaux, jusque sur le terrain auprès des cadres de proximité et des collaborateurs.

Par la récolte et l'analyse de renseignements, portant notamment sur l'apparition de phénomènes ou sur la récurrence éventuelle de certaines infractions, la DirOp élabore des directives qui sont communiquées à l'ensemble du personnel. En ce

qui concerne la coordination des forces et l'anticipation des problèmes sécuritaires à l'échelon cantonal, elle réunit chaque semaine les principaux acteurs.

Le but est, entre autres, de cibler les lieux ou les heures propices à tel ou tel type d'infractions. Par la récolte puis l'échange d'informations, la coordination des moyens ainsi que la répartition des missions, la DirOp garantit une optimisation des ressources au profit de la sécurisation de l'espace public.

En 2020, la gestion de la pandémie par l'articulation efficiente des moyens opérationnels a été un défi majeur relevé par la DirOp. Après la période de semi-confinement, le retour sur l'espace public des citoyens, mais également des délinquants et autres criminels, a été un enjeu de taille, d'autant que les contrôles en lien avec les mesures Covid-19 n'ont eu de cesse d'évoluer.

Manifestations en 2020

Le centre de la planification des opérations a transmis **1'117 préavis** à l'autorité politique en charge de la délivrance d'autorisation (1'515 en 2019). Après une forte augmentation de 18% du nombre de préavis délivrés en 2019, une baisse est constatée en 2020. Sans surprise, les mesures Covid-19 sont la raison principale de cette baisse.

La Brigade anti-criminalité (BAC) a été très occupée par le phénomène dit des MNA

Directement subordonnée à la DirOp, la BAC a pour tâche la traque des voleurs opérant sur l'espace public mais également dans les transports publics. L'année 2020 a été marquée pour la BAC par des extrêmes : durant le mois d'avril, en période de semi-confinement, 49 plaintes ont été enregistrées alors que 481 l'ont été en octobre 2020.

La BAC a procédé à 279 interpellations parmi lesquelles 257 individus ont été mis à disposition du Ministère public (MP) / Tribunal des mineurs (TMin). Le nombre d'interpellations est en augmentation de 3,6% par rapport à 2019.

Ces interpellations ont abouti à 147 procédures pénales permettant de résoudre 326 affaires.

L'origine des procédures menées par la BAC est de :

- 50% en flagrant délit;
- 28% sur imageries suite à des dépôts de plainte;
- 22% autres (empreintes digitales, enquête, mandat), également suite à des dépôts de plainte.

Phénomène inquiétant, sur 279 interpellations, 77% de celles-ci impliquaient des personnes originaires de pays du Maghreb dont 46% se déclarant mineurs non-accompagnés.

Pour 2020, 2'948 vols à la tire et à l'arraché ont été enregistrés par la BAC, ce qui correspond à une moyenne de 245 cas par mois. Le nombre de cas est toutefois en recul de 20% par rapport à 2019.

La police routière

Art. 13 Police routière
[1] La police routière assure la sécurité des usagers des voies de circulation, surveille le trafic, et contribue à la fluidité de celui-ci.
[2] La police routière mène des actions de prévention et de dissuasion.

Loi sur la police (Lpol) du 9 septembre 2014

Toutes les manifestations de petites à grandes envergures touchant le domaine routier ont été annulées avec l'apparition et la diffusion de la Covid-19.

Pendant pratiquement trois mois et demi, la totalité des opérations/campagnes routières ont été mises en suspens puisque la majorité du personnel policier de ce service a été réaffecté aux besoins de la police pour l'application des mesures Covid-19 et la surveillance des frontières.

L'activité et le travail en lien avec la Loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) ont été drastiquement touchés par la pandémie. En effet, l'activité économique de manière générale et celle plus spécifiquement liée à l'activité aéroportuaire ont connu un recul tel que le nombre de clients empruntant ce type de moyen de transport n'a véritablement crû que dès le mois de juin 2020.

L'année 2020 a vu émerger deux phénomènes :

le premier phénomène est lié à la problématique du bruit routier avec la modification des véhicules (aspect esthétique, échappement, etc.) et des infractions routières (runs, drifts).
La police routière a immédiatement réagi en mettant en place des

contrôles réguliers. Ces opérations ont permis de montrer à ces amateurs de modifications parfois illégales que la police cantonale est attentive à ce phénomène et sanctionne systématiquement toutes infractions de ce type; la sanction aboutissant parfois à une mise en fourrière des véhicules non-conformes.

Malgré la période hivernale, les passages réguliers sur les spots de rassemblement sont maintenus puisque le phénomène s'est déplacé dans des endroits protégés tels que des parkings souterrains.

Le deuxième phénomène a été **l'émergence de la mobilité douce** (cyclistes, E-bikes et trottinettes électriques) sur les routes, ce qui a amené son lot d'accidents avec ou sans blessé. En ce qui concerne la problématique E-bike et trottinette électrique, la police routière a mis en place un concept E-Mobility pour réguler la situation en effectuant tant de la prévention que de la répression en plus de la saisie systématique des véhicules non-admis sur le domaine public.

Pendant le semi-confinement, les contrôles de la vitesse au moyen d'appareils mobiles ont été maintenus ainsi qu'une présence active sur les routes avec des patrouilles Covid-19 à moto. Ceci a donc permis de maintenir une présence sur la route.

Dès la fin du semi-confinement et avec l'aide des autres services, les opérations et les campagnes routières ont été organisées plusieurs fois par mois avec les thématiques spécifiques suivantes :

Etat du conducteur et équipement du véhicule

- Contrôle routier au sens large afin de contrôler l'état du véhicule mais aussi l'état du conducteur (conduite sous l'emprise de l'alcool et/ou de drogues, l'état psychique/fatigue, etc.)

Sécurité routière

- Campagne routière visant les infractions graves (téléphone au volant, inattention, franchissement ligne de sécurité simple/double, dépassement par la droite, non-respect d'un signal lumineux, non-respect priorité du piéton engagé sur un passage, etc.)

Deux-roues motorisés et cyclistes

- Campagne routière visant à réprimander les utilisateurs de motos/scooters qui utilisent sans droit les infrastructures des cyclistes (pistes/bandes) pour dépasser ou se déplacer plus vite et a contrario, réprimander les cyclistes qui ne respectent pas la réglementation en vigueur et qui n'utilisent pas les infrastructures qui leurs sont dédiées.

Poids lourds

- Campagne routière visant à contrôler systématiquement les poids lourds qui empruntent les routes cantonales et communales genevoises afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes en vigueur (OETV) et que les chauffeurs respectent la législation (OTR, etc.)

Nombre d'accidents	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019	Variation 2020/2011
Accidents avec dommages matériels	1'000	1'152	1'722	1'780	2'156	2'212	2'151	1'872	1'653	**1'346**	*-18.6%*	*34.6%*
Accidents avec dommages corporels	918	1'023	1'181	1'300	1'264	1'170	1'127	1'112	1'117	**919**	-17.7%	0.1%
Accidents avec tués	15	12	10	11	9	11	11	5	9	**13**	*44.4%*	*-13.3%*
Accidents avec blessés graves	271	323	362	362	327	321	305	337	350	**311**	-11.1%	14.8%
Accidents avec blessés légers	632	688	809	927	928	838	811	770	758	**595**	-21.5%	-5.9%
Total des accidents	**1'918**	**2'175**	**2'903**	**3'080**	**3'420**	**3'382**	**3'278**	**2'984**	**2'770**	**2'265**	***-18.2%***	***18.1%***

Nombre de victimes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019	Variation 2020/2011
Blessés légers	773	895	1'045	1'138	1'140	1'052	989	936	932	**722**	*-22.5%*	*-6.6%*
Blessés graves	284	339	380	377	337	332	317	343	357	**320**	-10.4%	12.7%
Tués	15	13	10	11	9	11	11	5	10	**13**	*30.0%*	*-13.3%*
Total des victimes	**1'072**	**1'247**	**1'435**	**1'526**	**1'486**	**1'395**	**1'317**	**1'284**	**1'299**	**1'055**	***-18.8%***	***-1.6%***

Source : OFROU,
Rapport 105, actualisé le 26.02.2021

76'298'581
véhicules contrôlés

0.46%
taux moyen de dénonciation

28 nombre moyen
de radars fixes exploités

42 contrôles radars semi-stationnaires
535 contrôles radars mobiles

343'628 amendes d'ordre
6'967 dénonciations
1'786 délits

1'350
interventions
sur autoroute

111'593 alarmes
centrale routière

146
contrôles
de circulation

919 accidents
avec blessés
(Mistra)

1'346 accidents avec
dégâts matériels

13 accidents
mortels

153
accidents
sur autoroute

204
agents de sécurité
formés à la
régulation du trafic

3'842
enquêtes plaques
de l'office
cantonal
des véhicules (- 14%)

268 enquêtes permis
de conduire
(- 18%)

149
enquêtes accidents
(violation des devoirs et
délit de fuite)

85%
des fuyards
ont été identifiés
par le groupe technique
recherche véhicules

133
contrôles en lien avec
la loi sur les taxis
et les voitures
de transport
avec chauffeur

988
véhicules contrôlés

Focus sur la police de proximité

Art. 11 Police de proximité
1 Par sa visibilité et ses partenariats durables avec la population et l'ensemble des institutions publiques et privées, notamment les communes, la police de proximité assure la prévention de la criminalité, selon les spécificités sociétales de chacun des secteurs dans lesquels elle est déployée.
2 La police de proximité contribue à la cohésion sociale et procède par une approche de résolution de problèmes. Elle assure en outre la récolte du renseignement.
3 Les postes de police concrétisent l'ancrage territorial de la police de proximité.

Loi sur la police (Lpol) du 9 septembre 2014

Au-delà du contenu certes complet de cet article de loi, il nous a paru intéressant de rencontrer deux policiers au sein de la "Pol-Prox". Deux profils différents ainsi que deux quartiers très différents en termes de problèmes rencontrés. Trois constantes tout de même : la nécessité de créer un réseau de contacts, une motivation associée à une grande disponibilité, et ce pour un même objectif, celui d'améliorer toujours le quotidien des citoyens par une approche en résolution de problèmes.

Stéphane, enquêteur de sécurité publique à Plainpalais

Avec 31 années de carrière derrière lui dont 10 passées au sein de la police de proximité de Plainpalais, Stéphane a accumulé une somme de souvenirs tellement immense qu'il peine à en restituer quelques-uns. D'ailleurs, lorsqu'on lui demande de nous raconter "sa" plus belle affaire, sans hésitation il répond : "La prochaine !"

A propos de l'ensemble de sa carrière qui s'est déroulée exclusivement dans des postes de police du centre-ville (Pâquis, Cornavin et Plainpalais), Stéphane nous indique se sentir comme un poisson dans l'eau au sein de la police de proximité. Après plus de trente années au sein de la grande maison, il ne changerait absolument rien à ses choix professionnels et garde les mêmes curiosité et motivation que celles qui animaient le jeune policier qu'il était en 1987.

Un regret tout de même, l'évolution de la société qui est devenue de plus en plus procédurière. Corollaire de cela : des tâches administratives qui prennent du temps, même si l'informatique a simplifié certaines activités rédactionnelles et de recherches. Il admet toutefois que de constituer des dossiers complets et de manière rigoureuse est évidemment une qualité que le policier doit conserver à tout prix, même s'il préfère largement patrouiller dans son quartier. A ce propos, après plus de 30 ans de carrière, il ne possède "que" le grade de sergent-chef, mais c'est par choix ! Accéder au grade suivant lui aurait imposé d'endosser des responsabilités d'encadrement de personnel, au détriment, selon lui, de ce qu'il affectionne le plus dans son travail : patrouiller dans son quartier d'attribution et y sentir le pouls du moment, en récoltant ici et là des informations utiles à la résolution de sa prochaine affaire.

D'emblée et sans surprise, il indique que la journée type n'existe pas et que cela rend son travail d'autant plus motivant. Une semaine type alors ? Non plus rétorque-t-il tout en indiquant que la seule activité fixée à l'avance est la séance hebdomadaire qui se tient dans le poste de Plainpalais en compagnie des cadres. Ces séances permettent à chacun des baromètres que sont les membres de l'équipe "Pol-Prox" d'échanger leurs informations et de les croiser afin de les vérifier, voire les compléter. Selon les problèmes détectés, ils décident ensuite d'en informer telle ou telle autre partie prenante, que ce soit une autre brigade au sein de la police ou des partenaires externes, étatiques ou privés. Une chose est sûre : bon nombre d'informations arrivent d'elles-mêmes, soit par le biais des plaignants, des collègues d'autres services ou encore des partenaires externes. Il est toutefois primordial pour ces policiers de développer un réseau de contacts au sein du quartier; créant ainsi au fil des ans une relation particulière de confiance avec les commerçants et les citoyens.

Sur le secteur de Stéphane, les trois problèmes principaux sont, dans l'ordre, tout ce qui a trait au trafic de rue de stupéfiants et le fort sentiment d'insécurité que génèrent parfois les trafics, ensuite les rassemblements de jeunes et les rixes qui parfois surviennent abruptement et, pour finir, les vols sur l'espace public de manière générale mais également ceux commis dans les transports publics ou les commerces.

Stéphane n'est heureusement pas seul pour effectuer le travail d'Enquêteur de sécurité publique (ESP). Normalement, d'ici deux ans, il prendra sa retraite et est déjà en train de former la relève. En effet, sa spécialisation ne s'acquiert pas du jour au lendemain et de plus, il faut développer un certain nombre de qualités et de compétences très propres à cette fonction. Il relève qu'il est nécessaire d'avoir

une curiosité et une pugnacité insatiables, être proactif, chercher l'information, comprendre et résoudre les problèmes à l'échelle d'un quartier, avoir de la facilité dans les contacts humains, faire preuve d'empathie et de compréhension et savoir collaborer étroitement tant avec les autres services de police, qu'avec l'ensemble des partenaires externes. Il reconnaît humblement que la police n'a jamais l'entièreté de la solution entre ses mains et que bien souvent, le règlement du problème réside dans l'apport de plusieurs actions concrètes provenant également de sa collaboration avec les différents partenaires. Il conclut en précisant que bien que les horaires soient de manière générale établis durant la semaine, chaque ESP se doit de faire preuve de flexibilité et adapte son horaire aux heures durant lesquelles les problèmes surviennent le plus. Sans surprise, le début de service de Stéphane se situe régulièrement en fin d'après-midi. De plus, il arrive que l'activité se déroule également pendant les fins de semaines lorsque des missions particulières doivent être assurées.

Ce n'est qu'à la fin de l'entretien que Stéphane parvient enfin à se remémorer deux anecdotes. La première est le simple souvenir d'une affaire de stupéfiants pour laquelle il avait interpellé l'acheteur en plus du dealer. Durant la procédure, l'acheteur avait fait amende honorable et avait décidé de cesser sa consommation occasionnelle. Il arrive à Stéphane de croiser parfois ce jeune homme, lequel le remercie encore pour la prise de conscience qu'a représentée son audition au poste de police et confirme ne plus avoir touché à un quelconque produit stupéfiant depuis.
Stéphane se rappelle également de cette plaignante présente au poste de police suite au vol de sa carte bancaire dans sa boîte aux lettres. En creusant, il avait pu découvrir que cette dame n'était pas seule et que bon nombre de vols de cartes avaient été commis selon le même modus. A l'époque, les caméras de vidéo-surveillance n'étaient pas légion dans les divers commerces de Plainpalais. Malgré cela, il s'était rendu dans la vingtaine de commerces ayant reçu la visite du voleur, en l'occurrence de la voleuse. Cette dernière avait finalement pu être identifiée suite à une erreur qu'elle avait commise uniquement dans l'un des vingt magasins, en réalité un infime détail qui avait son importance ! Stéphane gardera la nature de cette erreur secrète !

Avant de retourner à ses occupations, Stéphane confirme qu'il n'y a jamais de petites affaires et que toutes méritent un traitement rigoureux, ce dans une optique de résolution de problèmes qui peuvent parfois empoisonner la vie de celles et ceux qui les vivent.

Christophe, enquêteur de sécurité publique à Blandonnet

Changement de cadre avec Christophe, policier depuis 22 ans, dont une majeure partie effectuée au sein de la Brigade de sécurité publique (BSP). A 42 ans, il a fait le choix de changer d'affectation et opte pour la police de proximité. Il est affecté depuis maintenant 2 ans au poste de police de Blandonnet. Ce très vaste secteur de la Rive-droite qui va de Dardagny à Meyrin présente des caractéristiques bien différentes que celles de Plainpalais. Plusieurs quartiers dits sensibles font régulièrement l'objet de suivis en partenariat avec les autorités communales, les polices municipales, les services sociaux ainsi que les entreprises de sécurité privée.

Créer du lien avec tous les acteurs des quartiers, assurer un suivi des affaires de A à Z, collaborer avec les instances judiciaires, soutenir les partenariats en place, être plus autonome : voici ce qui a motivé Christophe à déménager ses cartons du Nouvel hôtel de police à Blandonnet.

La plus grande difficulté a été d'instaurer un dialogue constructif avec certains jeunes parfois trop influencés par les images véhiculées par les réseaux sociaux et dans lesquelles l'affrontement avec les forces de l'ordre est une manière de s'affirmer, de revendiquer et de se rebeller. Des quartiers sensibles, il y en a plusieurs sur son secteur, dont certains font quelquefois parler d'eux. Christophe constate que tout ceci est pour l'instant fort heureusement cyclique et reste épisodique. L'augmentation de la violence et de la défiance que certains jeunes déploient est inquiétante, même si elle n'est véritablement le fait que de 3 à 4 meneurs par quartier.

Christophe sait bien que dans son travail, au-delà de se faire connaître et instaurer un respect mutuel avec ces jeunes, il doit fixer des règles claires et s'y tenir.

D'ailleurs, lorsque certains vont trop loin, il n'hésite évidemment pas, après enquête, à procéder à des interpellations et à transmettre les dossiers à la justice des mineurs. L'effet immédiat qui en découle est un retour au calme dans ces quartiers, la dynamique de groupe étant momentanément cassée.

Il se remémore une affaire dans laquelle une trentaine de jeunes s'en étaient pris aux policiers qui intervenaient simplement pour du bruit. Après enquête, une dizaine a été identifiée et remise au Tribunal des mineurs (TMin).

Christophe insiste sur la très bonne collaboration et coordination qu'il doit y avoir entre tous les acteurs de la sécurité. La recherche et l'échange d'informations sont en effet primordiales, tant il est souvent compliqué d'obtenir des renseignements directement auprès des jeunes des quartiers.

Les qualités qu'il faut, selon Christophe, pour effectuer ce travail de police de proximité sont : une très bonne connaissance des procédures, de la patience, le sens du dialogue, faire preuve de maturité, ne pas compter ses heures et savoir aussi apprécier cette grande autonomie qui est offerte par la fonction.

La journée idéale pour lui se résume par de la quête d'informations en lien avec des plaintes déposées, et ainsi "tirer un fil" puis un autre jusqu'à identifier puis confondre un ou des auteurs.

Sur le profil de ces jeunes, Christophe indique que certains vivent en marge de la société, n'ont pas de plan de carrière et pas non plus de grand projet. Leur vie se résume dans ces cas à dépendre de l'aide sociale tout en effectuant du trafic de stupéfiants.

Fort heureusement, d'autres trouvent aussi une autre voie et annoncent fièrement à Christophe avoir démarré une formation.

La police de proximité en 2020 et en quelques chiffres

Fortement mise à contribution pour des missions en lien avec la Covid-19, la police de proximité a fourni **135 policiers** dans la division de la sécurité publique afin d'effectuer les missions de contrôles aux frontières et de réquisitions notamment.

Par la suite, soit du 1er juillet au 30 septembre, la police de proximité a adapté son horaire jusqu'à 22h du lundi au samedi avec une présence le dimanche en journée, afin de contrôler le respect des mesures sanitaires, que ce soit sur la voie publique, dans les établissements publics ou encore dans les commerces. Dès le 19 octobre, un groupe issu de la PolProx a été spécialement dévolu à ces contrôles, tous les jours de la semaine, samedi y compris, soit jusqu'à 23h, soit jusqu'à 24h. Courant janvier 2021, cette mission a été reprise à un niveau police, par le biais d'un groupe interservices.

Des contrôles de quarantaines et d'isolements ont été effectués à la demande du service du médecin cantonal. Durant la période du mois d'août à fin décembre, **482 contrôles** ont ainsi été effectués.

Contrôles en lien avec la Covid-19

22'609 établissements publics
1'482 contrôles de personnes

8'396 documents reçus, dont notamment

2'102 plaintes contre inconnu
1'427 mandats de conduite de l'office des poursuites et faillites
1'346 écrous judiciaires
1'340 actes judiciaires

41'980 documents émis, dont notamment

13'513 plaintes contre inconnu
5'199 pièces endossées
4'267 procès-verbaux d'audition
3'098 rapports de renseignement
2'684 rapports de contravention
931 déclarations-plaintes
928 rapports d'arrestation
199 rapports d'accident de la circulation

Missions au Mali pour les policiers genevois

Art. 16 Principe et extension
[1] La police agit sur l'ensemble du territoire cantonal.
[2] En vertu de traités ou d'accords internationaux, de la législation fédérale, de concordats intercantonaux ou de conventions, elle est appelée à intervenir à l'extérieur du territoire cantonal et à collaborer avec d'autres forces de police, y compris pour des faits qui ne concerneraient pas le territoire genevois.

Loi sur la police (Lpol) du 9 septembre 2014

Généralités

La Division Paix et droits de l'homme (DPDH) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) fournit aux organisations internationales et régionales des experts civils et policiers. A ce titre, elle contribue par exemple aux missions de paix au Mali, en Somalie, en RDC, ou encore au Sud Soudan. Les experts de police mettent leurs compétences au profit de la composante policière de l'ONU ou de l'EU, respectivement des forces de sécurité intérieures, notamment dans :

- la mise en place de nouveaux mécanismes pour réformer et instruire les forces de police;
- des missions de protection des civils;
- le développement et la gestion de projets.

L'ensemble de ces engagements multilatéraux représente une contribution à ces missions œuvrant pour la stabilisation de la situation, la protection des civils, l'appui au dialogue politique national, à la réconciliation nationale, ainsi qu'au rétablissement de l'autorité de l'Etat dans tout le pays, à la reconstruction du

secteur malien de la sécurité, à la promotion et à la protection des droits de l'Homme et à l'aide humanitaire.
Par ces engagements, la DPDH met en œuvre la Stratégie de Coopération Internationale 2021-2024, en référence à l'objectif « Promouvoir la paix, l'état de droit et l'égalité des genres (paix et gouvernance) », les régions prioritaires, ainsi que son accent thématique « Etat de droit ». D'autres engagements, notamment, dans les domaines de Justice et Corrections et de la protection des civils sont en cours de planification.
La Suisse soutient, à travers ses contributions en termes de mise à disposition de personnel dans les composantes de police onusiennes, la reconstruction des forces de sécurité intérieures dans les régions en crise. Par cette présence à l'étranger, la Suisse souhaite exercer un effet stabilisateur, en luttant notamment contre les facteurs déséquilibrants comme la criminalité et l'immigration clandestine.

Depuis 2011, un accord est en vigueur entre les cantons et la Confédération pour la libération du personnel de police pour ce type d'engagement qui relève du message sur la Coopération internationale de la Suisse, et plus particulièrement le volet « Promotion de la paix et sécurité humaine ». Par son pool d'experts pour la Promotion civile de la paix (PEP), la Suisse fournit des experts policiers à plusieurs organisations internationales, dont l'ONU. De plus, cet engagement témoigne de la volonté de la Suisse de soutenir des processus politiques visant à prévenir ou à résoudre les conflits.

Missions

Les Nations Unies déploient des policiers dans le cadre de leurs missions de maintien de la paix depuis 1960, pour des mandats allant de l'observation à la formation en passant par des tâches opérationnelles. Depuis la fin d'année 2020, ce sont trois Genevois qui ont embarqué pour des missions de promotion de la paix, les premiers depuis l'engagement de la Suisse au Kosovo et au Rwanda dans les années 1990.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été mise en place en avril 2013 pour appuyer le processus politique visant à rétablir la paix dans ce pays. Dans le cadre de ces activités de stabilisation, la composante police de la MINUSMA soutient le renforcement des capacités des différentes forces de police maliennes et les conseille dans leurs tâches quotidiennes ainsi qu'au niveau de la formation.

Les policiers de l'ONU sont principalement actifs dans les centres urbains du pays pour contribuer au rétablissement de l'autorité de l'État ainsi que pour promouvoir et défendre les droits de l'Homme.

Formation

Lors d'une réunion avec le DFAE, il a été évoqué l'organisation d'une formation de trois jours à Genève. Le but principal de cette formation est de sensibiliser les participants aux principaux scenarii auxquels ils pourraient être confrontés lors de la mission au Mali.

Premiers secours tactiques (PST) niveau individuel.
Cette instruction est basée sur trois principes :

- ***Traiter les blessés***
- ***Eviter le sur-accident***
- ***Poursuivre la mission***

Ceci dans un contexte de plaie pénétrante de type blessures pare-balles, couteau ou projectile dû à une explosion.

Durant cette journée de formation, les policiers ont appris à prodiguer les premiers secours et à traiter une tierce personne dans les situations tactiques dégradées, notamment lorsque la situation sécuritaire est en évolution, que les ressources sont limitées et que l'intervention des secours, et/ou le transport vers un centre d'urgence sont retardés. Du matériel médical similaire à celui fourni par le DFAE a été mis à disposition afin de pouvoir s'entraîner au plus proche de la réalité.

Une approche sur les propriétés balistiques propres aux véhicules blindés a été inculquée, afin de bien comprendre l'utilisation des couverts, comment se défendre depuis et autour d'un véhicule et enfin adapter sa position de façon optimale aux différentes distances.

Suite à une attaque de convoi simulée, il a été possible d'appliquer le protocole appris la veille afin de se soigner ou de soigner un camarade dans un véhicule conduit de façon dynamique.

La fin de la journée fut consacrée à la compréhension tactique de la "pocket card" relative à l'application du protocole, ainsi qu'à l'élaboration d'une "fiche blessé" afin d'assurer un bon suivi médical.

Pour compléter la sensibilisation aux différents dangers présents sur les lieux d'opérations, une approche théorique des IED (engins explosifs improvisés) a été donnée afin de mieux connaître les modes de déclenchement et adopter le comportement adéquat afin de neutraliser un porteur d'un tel dispositif. Une réplique d'IED inerte avec du matériel disponible en vente libre a également pu être réalisée. Afin de conclure le cours, une mise en situation à l'échelle réelle d'une attaque de convoi a permis de mettre en pratique la formation dispensée par les collaborateurs du Détachement de protection rapprochée (DPR) sur les trois jours.

Déploiement

En octobre 2020, trois collègues de la police cantonale genevoise, la sergente-cheffe Yvana BOCCADAMO, le sergent-major Carl EMERY et l'appointé Julien BARRANCO, respectivement rattachés à la police de proximité (POLPROX) pour les deux premiers et au Détachement de protection rapprochée (DPR) pour le troisième, ont intégré le Pool d'experts suisses pour la promotion civile de la paix au DFAE et mènent des projets de réforme des institutions de sécurité nationale au Mali.

Il s'agit de sensibilisations "OUTREACH" qui permettent à l'ONU de présenter le mandat et les diverses activités de la composante militaire et policière à la population de Bamako.

Ces missions, en lien avec les Unités de police constituées (FPU), consistent à assurer la sécurité du personnel onusien durant l'activité.

Après six semaines passée à Bamako, la sergente-cheffe Yvana BOCCADAMO a été déployée à Mopti/Sevaré le 30 septembre 2020, une des régions les plus dangereuses, en qualité de coordinatrice d'Unité de police formée (FPU) et agente de liaison pour l'EUCAP SAHEL.

Le sergent-major Carl EMERY occupe plusieurs fonctions, principalement en qualité de formateur, mais également en tant que gestionnaire de projets. Il est affecté à l'école nationale de police à Bamako pour dispenser les cours suivants :

- formateur de formateurs (pédagogie et didacture / accompagnement des instructeurs);
- instructeur tir et TTI (en stand-by pour le TTI en raison de la Covid-19);
- management et leadership pour les cadres de proximité (sous-officiers, officiers et aspirants commissaires);
- police de proximité.

Il forme également la nouvelle brigade équestre au Mali, des unités de cavalerie providentielles pour assurer des missions de sécurité publique et de police de proximité dans cette région au trois-quarts désertique. Avant, les unités de cavalerie au Mali n'étaient déployées que dans des situations de cérémonial, en accompagnement du Président ou lors de grands événements nationaux.

Quant à l'appointé Julien BARRANCO, il fonctionne en qualité de coordinateur FPU à Bamako.

Visite du vice-président et ministre des affaires étrangères de la Suisse, Monsieur Ignazio CASSIS

Pour conclure, il est indéniable que cette mission assure un véritable transfert de compétences entre les policiers de la police genevoise et leurs homologues à Bamako.

En outre, le partage d'expérience n'est pas à sens unique. En mission dans un environnement des plus hétéroclites, les policiers genevois en tirent quelques belles leçons et de profondes bases de réflexion pour faire évoluer leur propre métier à Genève.

Bilan de la police internationale

Art. 12 Police internationale
[1] La police internationale assure la sécurité des personnes, des biens et des lieux en lien avec les activités diplomatiques, consulaires et plus généralement internationales de Genève, ainsi que celle du site aéroportuaire.
[2] La police internationale accomplit les missions qui lui sont déléguées par la Confédération dans certains domaines de spécialisation, notamment en matière de migration.

Loi sur la police (Lpol) du 9 septembre 2014

La Genève internationale

Bien que l'année 2020 ait été calme en matière d'événements internationaux, les activités de sécurisation de la Genève internationale ont continué à être assurées.

Ainsi, plusieurs dizaines d'objectifs ont été surveillés, tant par des patrouilles motorisées PADI (Patrouilles diplomatiques par des policiers de la police internationale) et OBDIGAS (Objectifs diplomatiques gardés, mission effectuée par des assistants de sécurité publique 3) ainsi que par des plantons fixes sur certains sites.

Durant la première phase aigüe de la pandémie, il a été fait appel à l'armée pour reprendre une partie de ces missions. Les effectifs ainsi libérés ont été réaffectés aux missions en lien avec la situation sanitaire, notamment pour la surveillance des frontières.

Enfin, comme énoncé à l'occasion du rapport 2019, de nouveaux dispositifs de protection ont été déployés sur les sites, afin de renforcer la protection de nos collaborateurs.

Activités en lien avec la migration

Compte tenu de la situation exceptionnelle, la section migration de la police internationale a connu une baisse conséquente des activités de renvoi.

A l'aéroport, le trafic passagers a été très faible dès la mi-mars en affichant une baisse de 35% par rapport à la même période en 2019. Des signes de reprise du trafic aérien ont été constatés dans le courant des mois de juin, juillet et décembre 2020.

La division retour du Secrétariat d'état aux migrations (SEM) a fourni aux cantons, sur la base d'informations Frontex, les restrictions d'entrée des pays tiers. Toutes les informations étaient sujettes à des modifications constantes.

Le Service asile et rapatriement aéroport (SARA) a enregistré 694 renvois, il s'agit d'une baisse considérable au regard des 1'380 cas traités en 2019. Toujours en raison de la pandémie, 91 renvois ont été annulés.

Seulement 423 passeports d'urgence ont été créés au bureau de la migration contre 1'523 en 2019. Ceci est complété par 1130 déclarations de perte (1'604 en 2019). Le bureau de la migration a également délivré 71 visas exceptionnels (93 en 2019). Concernant les arrivées et départs protocolaires, 122 interventions ont été effectuées alors que 2019 en comptabilisait 1'470.

Bilan de la police judiciaire

Art. 10 Police judiciaire
[1] La police judiciaire élucide les crimes et délits qui, en raison de leur gravité ou de leur complexité, nécessitent un travail d'enquête approfondi.
[2] A cet effet, la police judiciaire recourt notamment à la recherche et à l'analyse du renseignement opérationnel.
[3] La police judiciaire contribue en outre au maintien de l'ordre public dans des domaines spécifiques et traite les affaires transmises par les autres services de la police.

Loi sur la police (Lpol) du 9 septembre 2014

Création du Groupe vols et agressions de rue (GVAR)

Au printemps 2020, les services de la police genevoise ont constaté une recrudescence importante des vols à la tire et à l'arraché ainsi que des agressions commis sur la voie publique, principalement au centre-ville.

Au vu de ce qui précède, la direction de la police a décidé de créer, dès le 1er juillet 2020, le Groupe vols et agressions de rue (GVAR) et ce sous le commandement de la police judiciaire. Ce groupe spécial d'enquêteurs mixtes est composé d'inspecteurs de la police judiciaire, mais également de policiers de police-secours afin de regrouper diverses compétences transverses et spécifiques dans une même unité d'enquêtes.

L'analyse du renseignement a rapidement permis de déterminer que la principale cause de ce phénomène criminel était liée à l'arrivée massive de jeunes hommes (18-30 ans), en provenance du Maghreb, dont certains se prétendaient mineurs (Mineurs non-accompagnés, MNA).

Il ressortait également que ces personnes avaient préalablement et fréquemment transité par d'autres pays de l'espace de Schengen, en particulier l'Espagne et la France, où elles avaient commis des délits similaires.

Les principaux objectifs étaient de centraliser le renseignement (par le biais des plaintes des citoyens notamment), mener des enquêtes pour définir le spectre des activités criminelles de ces individus et vérifier les liens entre les auteurs de ces délits. Il s'agissait également de coordonner les actions opérationnelles des autres services de la police, en particulier la Brigade anti criminalité (BAC) et la Brigade de sécurité publique (BSP), via le chef des opérations.

Après un semestre d'activités, le GVAR a atteint les objectifs qui avaient été fixés et même plus, comme le démontrent les quelques chiffres non-exhaustifs mais représentatifs de l'activité de cette unité d'enquêtes au 31.12.2020 :

- 150 personnes interpellées et/ou entendues
- 109 arrestations, dont 45 MNA

La direction de la police a décidé de maintenir l'effort consenti sur ce phénomène criminel durant l'année 2021, ce qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'axe n°1 de la Politique criminelle commune (PCC n° 5), entérinée par le Conseil d'Etat et Monsieur le Procureur général.

Cybercriminalité

En 2019, nos services constataient une augmentation du nombre d'escroqueries et d'extorsions diverses sur Internet, phénomènes généralisés au niveau national. Notre société se numérisant, la criminalité en fait également de même. Les chiffres de l'année 2020 figurent en page 63 du présent rapport et ne confirment pas une hausse telle qu'elle était attendue, étant donné que les citoyens étaient en télétravail et également au vu de l'augmentation des commandes en lignes.

Dans ce contexte, l'analyse du renseignement était primordiale pour identifier les tendances (modus operandi), mais également pour mettre en évidence les délits sériels, dans la mesure où certains cyber-auteurs agissent par métier, voire en bandes.

Dès lors, en 2020, les services de polices des cantons latins ont fait l'acquisition concordataire du logiciel PICSEL, permettant de traiter les flux de plaintes cyber et en extraire les tendances, mais surtout identifier les infractions sérielles. Ce logiciel sera indéniablement une importante plus-value pour faciliter le travail des enquêteurs et pour lier des procédures au Ministère public (MP).

Dans le cadre de la formation continue des policiers, la Brigade de renseignement criminel (BRC), qui a la gestion du logiciel PICSEL, a mis au point un module nécessaire à l'apprentissage de l'enregistrement des cyber-plaintes. Même si la situation sanitaire a quelque peu ralenti le processus, celui-ci sera pérennisé en 2021 afin que tous les policiers soient en capacité d'enregistrer de manière efficiente les dépôts de plaintes en matière de cybercriminalité.

En outre, la cyber-pédocriminalité a également fait l'objet d'une attention particulière au niveau national, par la mise en œuvre de cyber-patrouilles, à l'automne 2020, pour identifier et tenter d'interpeller les délinquants sexuels qui utilisent le web pour tenter d'assouvir leurs pulsions.

La création en 2021 d'une Brigade de cyber-enquêtes (BCE) permettra le traitement centralisé des affaires sérielles et majeures enregistrées sur le canton de Genève, avec une collaboration accrue avec les unités spécialisées nationales et internationales.

Indépendamment de la répression, la prévention en matière de cybercriminalité, qui permet aux citoyens d'éviter les « pièges » sur le net, devra être développée pour limiter le nombre de victimes, ce qui est en parfaite adéquation avec l'axe n°7 de la PCC.

Crise sanitaire et télétravail

La crise sanitaire a contraint tous les services de police à démontrer leurs capacités d'adaptation, tant pour faire appliquer les normes Covid-19 que pour garantir leurs tâches régaliennes ordinaires, ce en prenant également des mesures organisationnelles à l'interne pour préserver la santé du personnel.

Dans certaines brigades d'enquêtes de la police judiciaire, la mise en œuvre du télétravail, à fréquences variables selon les spécificités, a permis de limiter le nombre de personnes simultanément dans les brigades, tout en maintenant une prestation qualitative et quantitative.

Cette crise sanitaire aura eu le « mérite » d'accélérer les processus de changements de méthodes de travail, en particulier celui à distance, ce qui a confirmé que certaines activités rédactionnelles et de recherches sont envisageables de manière délocalisée.

Conséquences de la Covid-19 sur l'activité de la PJ

La pandémie a également eu des répercussions sur les volumes de procédures judiciaires spécifiques, en particulier l'obtention frauduleuse de prêts Covid-19 par des entreprises peu scrupuleuses, nécessitant célérité et réactivité pour tenter de récupérer les fonds détournés et appréhender les escrocs. La brigade financière a été le récipiendaire des dénonciations en la matière.

Cybercrimes et violences domestiques

Dès mars 2020, soit dans la foulée du semi-confinement, deux points faisaient l'objet d'une attention toute particulière : une augmentation potentielle et prévisible des violences domestiques mais également une hausse des infractions de type cyber.

En effet, la généralisation du télétravail cumulée à l'augmentation importante des commandes en ligne auraient pu générer au final plus de dénonciations pour des infractions de type escroqueries cyber. Cela n'a pas été le constat de la police genevoise, puisque les escroqueries de manière générale et celles au moyen d'un outil numérique sont en baisse. L'Office fédéral de la statistique (OFS) publie pour la première fois un tableau comprenant la répartition des catégories d'infractions de type cyber.

Pour ce qui est des violences domestiques, les observateurs avisés prédisaient une augmentation de ce type d'infractions. Il est vrai qu'entre semi-confinement à domicile, loisirs amputés, préoccupations économiques et scolarité des enfants, un terreau propice était présent durant cette année particulière. D'autres pays d'Europe ont par ailleurs constaté une hausse de ce type de violences. A Genève, on assiste au contraire à une stabilité comme le démontrent les chiffres du tableau ci-dessous.

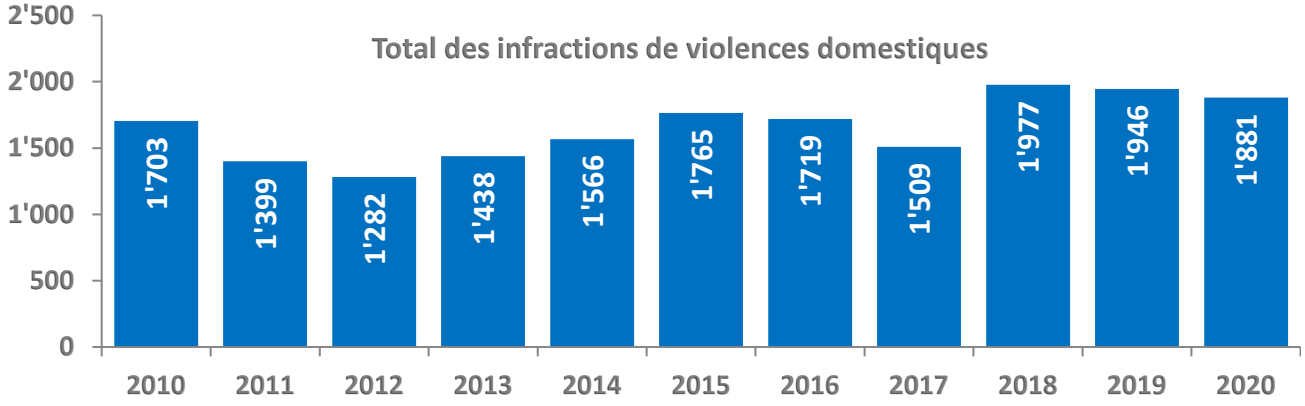

Les femmes restent les principales victimes de violences domestiques à plus de 70%. En 2020, le service des commissaires de police a ordonné 95 éloignements d'auteur de violences domestiques, soit une hausse de 23,4% par rapport aux 77 éloignements en 2019.

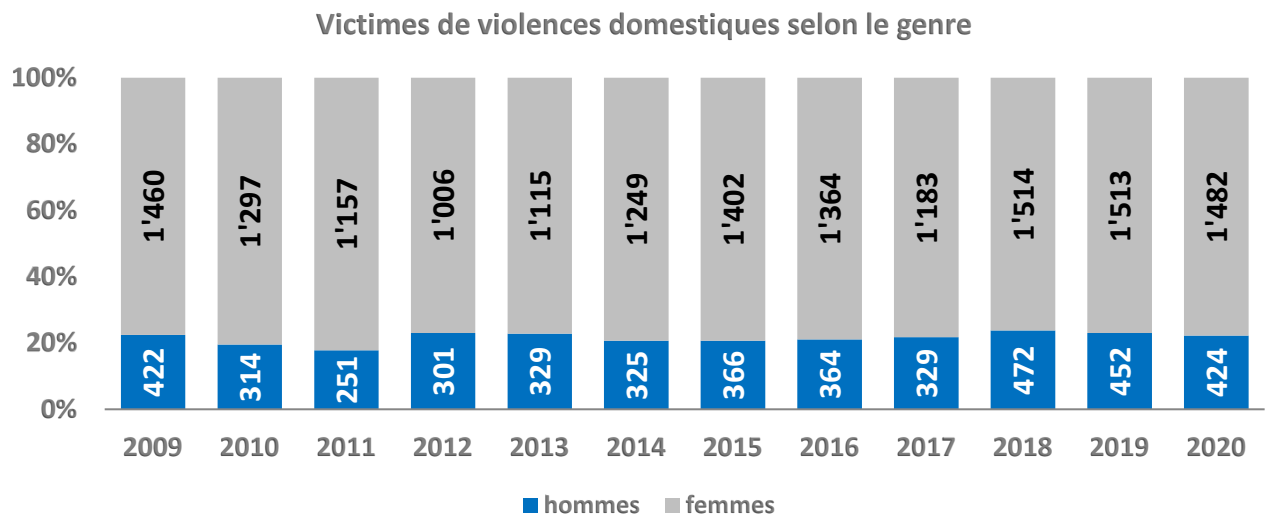

Relevons tout de même que le nombre total d'interventions et/ou d'inscriptions dans la "main courante" portant le libellé "violences conjugales/domestiques" est quant à lui en hausse d'environ 15%.

Cette zone grise pour laquelle des infractions n'ont pas été retenues semble être, à première lecture, des cas pour lesquels les personnes se sont présentées dans un poste de police afin de signaler des tensions récentes.

Tableaux cyber

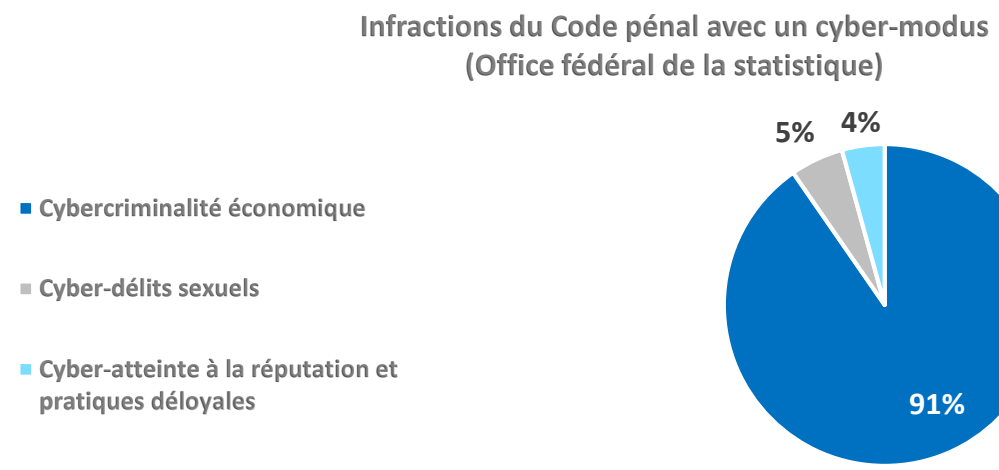

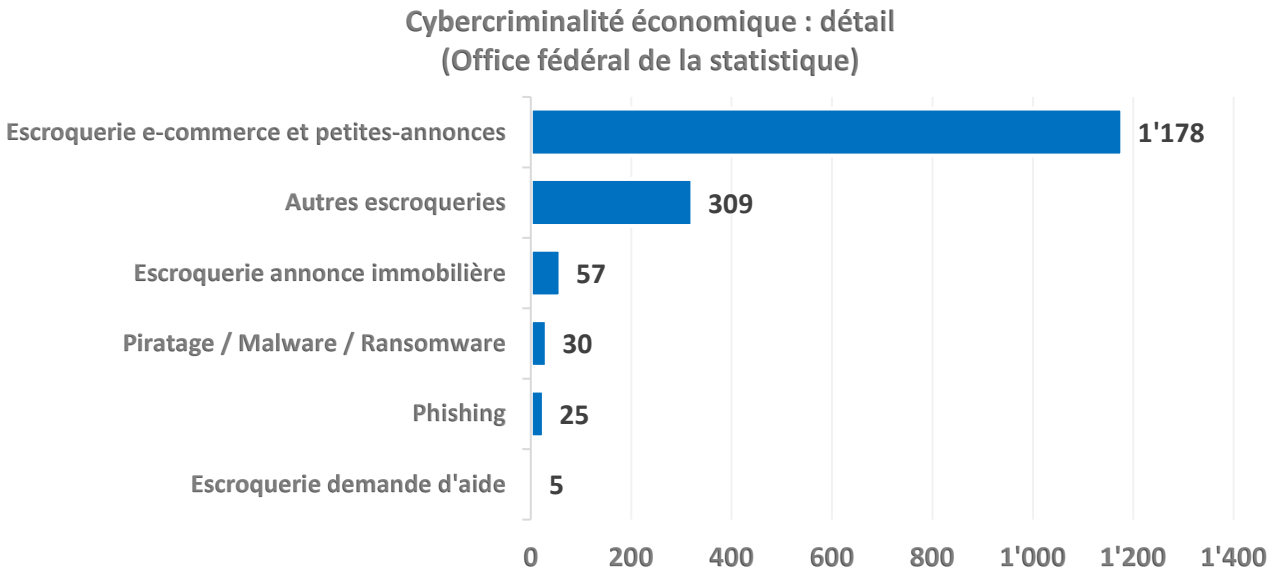

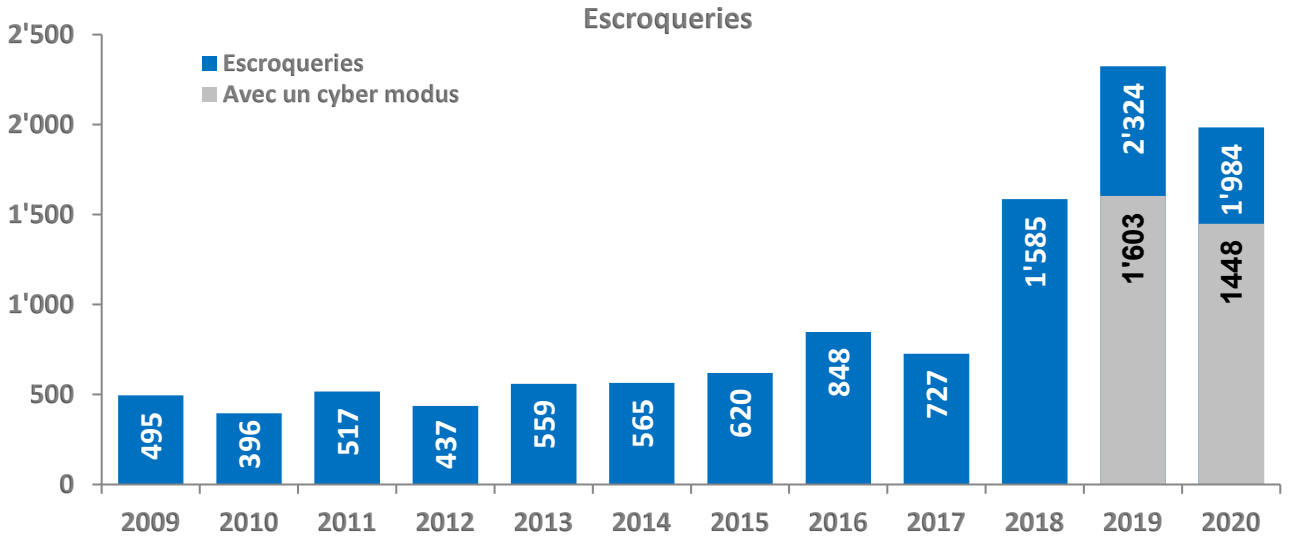

Bilan de l'IGS

Art. 63 Inspection générale des services
[1] Une inspection générale des services (IGS), administrativement rattachée au commandant, est notamment chargée des tâches de police judiciaire qui concernent les membres du personnel de la police.
[2] Les membres de l'inspection générale des services ne sont pas rattachés aux services de la police et ne sont pas subordonnés à sa hiérarchie.

Loi sur la police (Lpol) du 9 septembre 2014

Après la baisse de 10,4% en 2019, les 178 nouvelles procédures pénales traitées par l'IGS en 2020 accentuent encore cette diminution de 9,6%. Le nombre de mandats d'actes d'enquête diminue également de 18,2% : 27 cas concernent 2020 alors qu'ils étaient 33 en 2019. En 2020, les affaires traitées par l'IGS touchant la police cantonale diminuent légèrement. Elles se chiffrent à 97 contre 116 en 2019 et 119 en 2018.

L'usage abusif de la contrainte et l'abus d'autorité demeurent les deux principaux motifs qui ressortent des diverses plaintes et dénonciations. Les cas d'usage abusif de la contrainte baissent toutefois de 14% par rapport à 2019, même s'ils arrivent en tête dans la quasi-exclusivité des services dont l'IGS s'occupe. Pour rappel, le terme "usage abusif de la contrainte", qui n'est pas un terme légal, désigne un abus d'autorité avec usage de la force et/ou de la contrainte.

Les décisions judiciaires concernant les affaires traitées par l'IGS entre 2014 et 2017 ayant pour motif l'usage abusif de la contrainte sont presque toutes entrées en force. Sur 164 cas, seuls sept n'ont pas encore d'épilogue judiciaire. Dans cinq cas, une ordonnance pénale ou un jugement a condamné les agents. De ce fait, au vu du faible taux de condamnation, le nombre élevé de dénonciations ou de plaintes pour ce motif ne signifie pas qu'il y a un réel problème.

Finalité des procédures pénales ouvertes en 2017 (en 2016) :

- Ordonnances de non-entrée en matière : 52% (55%)
- Ordonnances de classement : 25% (27%)
- Acquittements après jugement : 1% (2%)
- Condamnations par ordonnance pénale : 9% (10%)
- Condamnations après jugement : 4% (3%)
- En cours : 9% (3%)

Parmi les condamnations, les infractions à la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) représentent le 42% des cas (50% en 2016). Nous relèverons parmi elles 2 accidents entre un véhicule de service et des usagers de la route et quatre excès de vitesse en course officielle urgente.
A l'exclusion des cas relevant de la LCR, les condamnations prononcées suite aux enquêtes débutées en 2017 s'élèvent à 11 (6 en 2016). Cela représente 7,5% (5,5% en 2016) du total des procédures pénales de cette année-là.

Ce faible pourcentage démontre que dans la grande majorité, la police est composée de personnels intègres et respectueux des lois et règlements.

Il faut également souligner que la validité de cette statistique est renforcée par le fait que des enquêtes exhaustives sont menées dans chaque cas par l'IGS, sous la surveillance du Procureur général; ce dernier menant ensuite lui-même ses propres investigations dans chacune des affaires.

Violences et menaces contre les fonctionnaires

Les violences et menaces contre les fonctionnaires ainsi que les empêchements d'accomplir un acte officiel sont des infractions qui sont généralement élucidées en même temps qu'elles sont constatées. Les taux d'élucidation sont ainsi proches du 100%.

La réalité vécue par les personnels de la police est qu'ils ont très souvent à effectuer des interventions dans des contextes extrêmement tendus et dans lesquels la violence est déjà présente entre les différentes parties prenantes.

Désamorcer des conflits et ramener à la raison les personnes font partie du savoir-faire et du savoir-être du policier. Une majorité des interventions se déroule bien, même dans des contextes violents. Toutefois, une importante part des interventions demeure encore où la présence des forces de l'ordre ne suffit pas à ramener le calme et lors desquelles les policiers font face à des violences, des menaces, des oppositions et/ou des empêchements, voire sont pris à partie et subissent des lésions corporelles.

En 2020, 35 policiers et 3 agents de sécurité publique ont été blessés par un/des tiers lors d'interventions (54 en 2019).

Blessure en intervention	Année				
	2016	2017	2018	2019	2020
Policiers	63	77	71	53	35
ASP3 / ASP4	0	2	2	1	3

Depuis 2015, un effort important est consacré à la saisie systématique du nombre des victimes de ces infractions, dans le but de suivre les catégories professionnelles les plus exposées.

Les graphiques ci-après représentent le volume des infractions et des affaires, ce qui permet de mieux évaluer les évolutions. Les affaires de violence reculent de 11,3% en 2020, tout comme celles relevant des empêchements qui diminuent quant à elles de 7%.

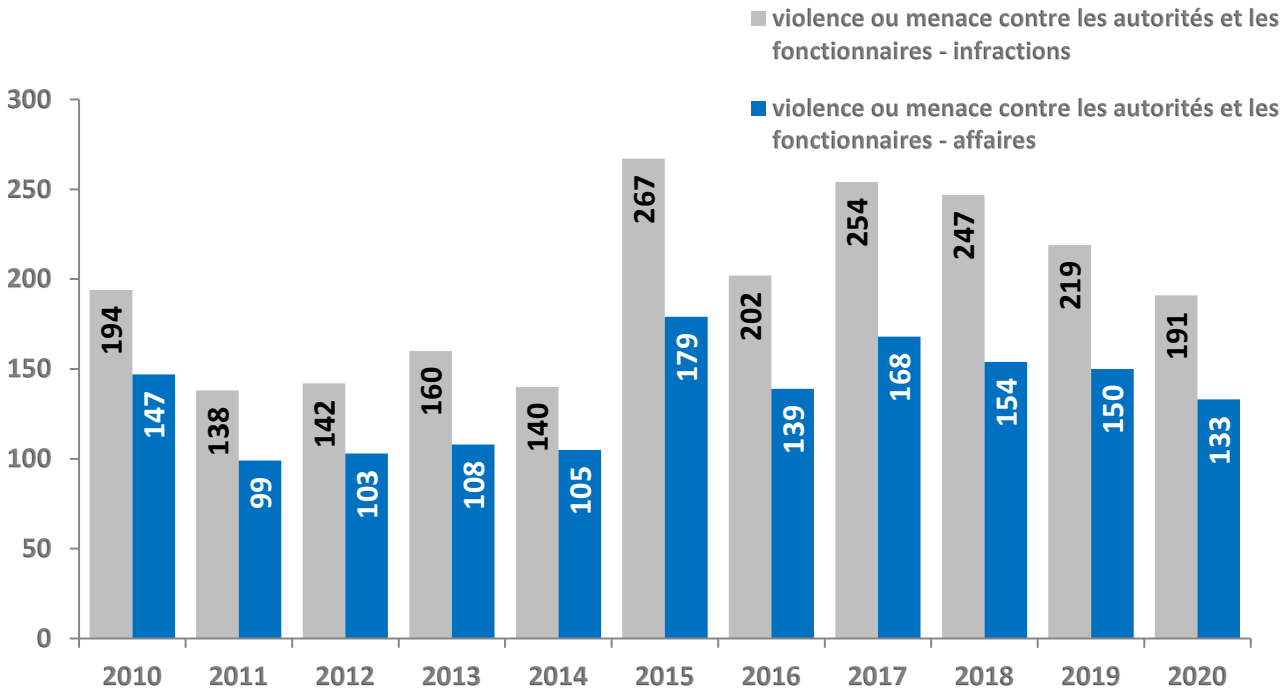

Victimes d'empêchement d'accomplir un acte officiel, par catégorie professionnelle

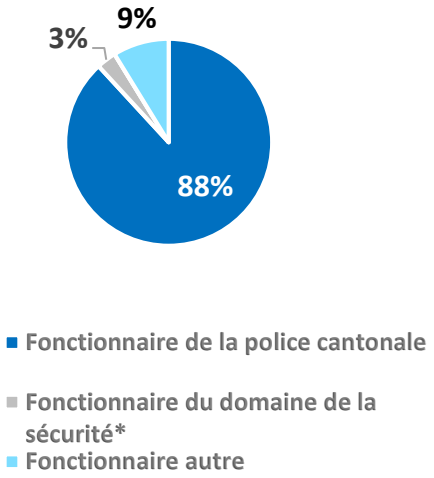

Victimes de violence ou de menace contre fonctionnaires, par catégorie professionnelle

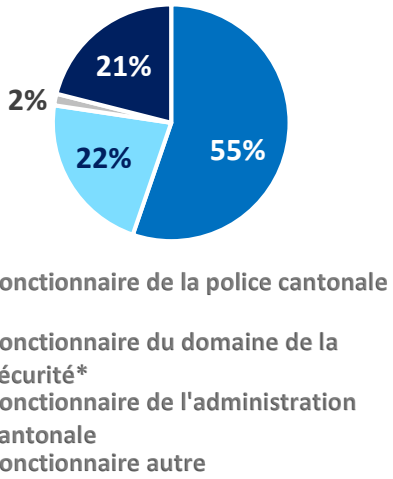

*Police municipale, pénitencier, TPO, CGFR

Bilan social des ressources humaines

Le profil type du collaborateur travaillant au sein du corps de la police est un homme, âgé de **40 ans**, avec une ancienneté de **14 ans** et travaillant à **100 %.**

Nombre d'ETP

Total	POL	ASP	ADM	STA
2'124	1'495	183	389	57

Répartition par nationalité

	Total	POL	ASP	ADM
Suisse	97.7%	100%	90.4%	93.6%
UE et AELE	1.4%	0%	6.9%	3.7%
Autre	0.9%	0%	2.7%	2.7%

Age moyen

Total	POL	ASP	ADM	STA
40.6	39.9	38.3	46.2	26.8

Ancienneté

Total	POL	ASP	ADM
14.0	14.9	8.5	13.0

Temps partiel

Total	POL	ASP & ADM
181	71	110

Effectif par genre (ETP)

Genre	Total	POL	ASP	ADM	STA
Femmes	474,9	232,3	10,6	227	5
Hommes	1'649,3	1'262,3	172,3	161,7	53

POL : policier
ASP : assistant de sécurité publique
ADM : administratif
STA : aspirant de police

Effectif policier par service (ETP)

Effectif ETP	Police-secours	Police judiciaire	Police de proximité	Police internationale	Direction des opérations	Police routière	Académie de police*	Services d'appui
Femmes	44	64	36	16	24	15	26	7
Hommes	349	201	146	151	166	100	73	78
Total	**393**	**265**	**182**	**167**	**190**	**115**	**99**	**85**

*Académie de police regroupe les instructeurs ainsi que les policiers assermentés en stage

Evolution effectif entre 2010 et 2020 (ETP)

Evolution des effectifs au 31.12	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation ETP 2010-2020	Evolution % 2010-2020
Policiers	1'331	1'344	1'368	1'382	1'382	1'398	1'407	1'435	1'431	1'433	1'495	164	12%
ASP 3&4	29	55	55	60	66	91	116	156	180	177	183	154	531%
ADM	278	318	332	350	376	359	356	371	393	378	389	111	40%
Total hors aspirants	1'638	1'717	1'755	1'792	1'824	1'848	1'879	1'962	2'004	1'988	2'066	428	26%
Aspirants	63	51	65	65	61	75	72	60	41	101	57		
Total	**1'701**	**1'768**	**1'820**	**1'857**	**1'885**	**1'923**	**1'951**	**2'022**	**2'045**	**2'089**	**2'124**		

ASP : Collaborateurs ASP 3 & ASP 4
ASP: (2010-2015) Chiffres retraités pour cause du départ du DCS en 2016

Encadrement

Encadrement	Total Corps de Police	Total Policiers
Cadres supérieurs (> cl 22)	4.2%	4.5%
Cadres intermédiaires	5.1%	5.6%
Collaborateurs (< cl 19)	90.7%	89.9%

Répartition par grades

Grades	Police
Officiers supérieurs	4.5%
Officiers	5.6%
Sous-officiers	24.2%
Collaborateurs	65.7%

Recrutement des policiers et évaluations des compétences

L'année 2020 a été marquée par la crise liée à la Covid-19. Le service des ressources humaines a dû se réorganiser rapidement afin de permettre une continuité des diverses activités du secteur. Un effort particulier a été réalisé pour garantir au maximum le maintien des évaluations de compétences afin de garantir les apports dans les différents bassins de relève.

Malgré l'annulation d'une session de recrutement et une session diminuée de moitié, un rythme constant de recrutement a pu être maintenu.

Après avoir intégré les candidats dans deux écoles cette année, le Centre de formation de la police et des métiers de la sécurité (CFPS) a évalué 252 candidats répartis sur 8 sessions de recrutement en 2020. Cela a permis d'alimenter le bassin de relève de 53 personnes supplémentaires.

Ecole de police en 2021

Deux écoles de police sont prévues en 2021. La première débutera en avril avec 24 candidats et la seconde en septembre avec 31 candidats.

ASP armés

Les perspectives d'engagement pour l'EASP 1-2021 sont de 20 ETP répartis entre l'Office cantonal de la détention (OCD) et la Police internationale (PI) (10 OCD & 10 PI).

Le processus d'engagement a été enclenché et ce personnel entrera à l'Académie de police de Savatan en avril 2021. Une seconde école est prévue en septembre 2021 afin d'intégrer 10 candidats supplémentaires au profit de l'OCD.

Marketing

Le CFPS a été contraint d'annuler ou de reporter de nombreux événements durant l'année écoulée.

Cependant, les 23 événements maintenus sur les 56 prévus ont permis d'approcher plus de 1'000 personnes *(3'545 pers. en 2019, 12'842 en 2018 en raison de la Cité des métiers, 2'873 en 2017)*.

Une policière se distingue en boxe

Ornella DOMINI, née le 2 novembre 1988 à Genève et d'origine vaudoise, a conservé le 7 mars 2020 et pour la quatrième fois, son titre européen des poids welters (- de 66kg).
Elle qui a commencé la boxe en 2007 et qui est devenue professionnelle en 2013 figure dans le top 10 mondial (8e). Ornella est aussi deux fois championne suisse et trois fois championne romande. Sociétaire du Boxing-club Genève, elle comptabilise chez les pros 15 victoires en 17 combats. Il sied de préciser que c'est la première fois qu'une boxeuse suisse atteint ce niveau-là.
Ornella DOMINI vise désormais le titre mondial. Après avoir échoué en novembre 2018 à Gliwice/Pologne face à la Polonaise Ewa PIATKOWSKA pour le titre mondial WBC des super-welters, elle aurait pu relever un nouveau défi à ce niveau face à l'Américaine Jessica Mc CASKILL. Cependant, la pandémie de la Covid-19 l'a obligée à revoir ses objectifs à court terme.

"Le conventionnel me lasse rapidement. J'ai souvent fait des choix dans ma vie qui s'éloignaient quelque peu de l'ordinaire. J'ai choisi de pratiquer la boxe car je cherchais une activité à travers laquelle me défouler et me maintenir en forme. Dès les premiers entrainements de boxe, j'ai été séduite par la discipline et la psychologie qu'exigeait ce sport. J'ai l'impression de me dépasser physiquement et mentalement. De plus, j'ai eu la chance d'être tombée sur des personnes formidables qui m'ont soutenue dans mes démarches et permis d'atteindre mes objectifs", explique-t-elle.

Avant de rejoindre les rangs de la police genevoise, Ornella DOMINI, titulaire d'un bachelor en radiologie médicale, a travaillé aux HUG en qualité de technicienne en radiologie. En parallèle, elle a travaillé dans une entreprise de sécurité privée pour financer ses études ainsi que dans deux sociétés privées spécialisées dans la garde rapprochée, avant de débuter l'école de police en mars 2019.

Au sein de la police genevoise, Ornella DOMINI aspire à rejoindre les rangs du Détachement de protection rapprochée (DPR) ou de la police judiciaire. Actuellement en stage dans les postes de police du canton, elle est affectée pour son deuxième stage au poste de police de Blandonnet.

Quand on lui demande ce qui l'a motivée à devenir policière, Ornella indique que ce métier était en quelque sorte un prolongement de son parcours professionnel.

"Les possibilités d'évolution sont également variées au sein de la police et c'est aussi ce qui m'a attiré dans ce métier."
Ornella DOMINI

Ornella DOMINI a la boxe dans ses gènes, tout comme l'envie d'apprendre et de s'instruire. Pour elle, tout le monde peut devenir ce qu'il souhaite, tout est une question d'envie et de volonté. "Nous avons tous un potentiel qui englobe aussi bien la philosophie, la résilience et l'acceptation" conclue-t-elle.

Objectifs 2021

Amélioration des moyens de luttes cyber

La constante numérisation de la société associée à l'émergence du télétravail sont des phénomènes constitutifs d'une aubaine pour la criminalité, laquelle se numérise également. En 2020, l'accent était mis sur le renforcement des moyens par l'analyse du renseignement afin d'identifier des phénomènes sériels. De manière concordataire, le logiciel PICSEL a été déployé au sein des polices des cantons latins et Genève est, depuis le 1er janvier 2019, le Centre de compétence cyber (CCC) pour la suisse romande.

Pour 2021, il s'agira de **renforcer encore la prévention cyber** en lien avec les comportements dans l'univers du numérique, que ce soit à titre privé ou professionnel. La mise en œuvre de **patrouilles cyber** ayant pour tâches d'identifier et d'interpeller des auteurs de cyber pédocriminalité est effective depuis l'automne 2020. Cependant, il s'agira de porter une attention toute particulière à l'ampleur de cette problématique afin d'y ajuster les moyens alloués, par un renfort de ces patrouilles cyber.

Dans le cadre plus général des infractions numériques, la police judiciaire va créer une **Brigade de cyber-enquêtes (BCE)**. Il est en effet apparu qu'en fonction du type de délit commis via le net, le traitement de l'enquête était effectué par différentes brigades de police judiciaire. Or, le **traitement centralisé des affaires cyber** semble indispensable afin de garantir un point d'entrée pour les victimes, une vision et une expertise optimales sur les phénomènes, ainsi qu'une collaboration facilitée avec les cyber-enquêteurs, que ce soit au niveau national ou international.

Sécurisation des axes, des voies différenciées et autres aménagements de mobilité douce. Il s'agit de garantir la conformité en amont des nouvelles voies différenciées selon les usagers tels que les parcours piétons, les pistes cyclables, les voies vertes et autres aménagements futurs, notamment de mobilité douce comme les zones 20 ou 30 km/h. Il s'agira également de procéder à des contrôles pour en assurer le respect de l'usage prescrit.

Prévention et protection des victimes de la route, maintien des actions sur les deux-roues et les piétons. Développer des actions tant opérationnelles que

préventives en lien avec les usagers vulnérables. En effet, ces derniers se trouvent toujours parmi les victimes les plus gravement blessées dans les accidents.

Formations / plans de carrière et recrutement

Le personnel de la police, quel que soit son grade, son statut, son service et ses objectifs de carrière, a connu une année 2020 perturbée à cause de la pandémie et des mesures sanitaires y relatives. Une institution comme la police se doit de garantir à son personnel une formation continue performante, des possibilités de spécialisations ainsi que l'accession, pour celles et ceux qui le désirent, à des prises de grades. La Covid-19 a forcément bousculé ces légitimes ambitions en 2020, mais 2021 devra **permettre à chaque membre du corps de police genevois de poursuivre son cursus de formation et/ou d'accès à un grade supérieur**, ceci dans le but évident de maintenir un haut niveau de compétence et une motivation indispensable à l'accomplissement des missions, ce au profit de la sécurité de manière générale. Garantir également le recrutement et la relève afin de compenser les départs à la retraite est bien évidemment un objectif.

Déontologie

En avril 2019, l'affaire dite "des Pâquis" mettait en lumière des comportements illicites pour certains et dans tous les cas inadmissibles déontologiquement pour l'ensemble des collaborateurs visés. L'ampleur de cette affaire par le nombre d'agents impliqués a amené la direction de la police à mettre sur pied un groupe de travail chargé d'une analyse des comportements dénoncés et de la **rédaction d'un nouveau code de conduite** pour l'ensemble de l'institution. Ce **nouveau code de conduite** ainsi que l'accompagnement du personnel aux valeurs qui y figurent seront déployés durant l'année 2021.

En parallèle et de manière très complémentaire, la **prévention du sexisme** au sein de l'institution doit être encore renforcée et la prise en compte des dénonciations à l'interne ne doit souffrir d'aucune faille au sein des processus existants.

Révolution myABI : des nouveaux outils informatiques

Le personnel de la police attendait ce qui est annoncé comme une révolution dans la gestion des processus de travail au moyen des outils informatiques. MyABI sera déployé en 2021 et permettra **une intégration des étapes de la procédure dans un seul progiciel**, des données de base à la génération du rapport d'enquête. De plus, les collaborateurs de la police pourront introduire les données utiles au traitement et au suivi d'une affaire depuis leur véhicule de patrouille. En résumé, des outils informatiques qui bénéficient à la sécurité par une **diminution de la charge de travail** devant être effectuée d'ordinaire dans des locaux de police, au profit d'une **présence toujours plus grande dans l'espace public**.

Chiffres clés de la criminalité 2020

La Statistique policière de la criminalité (SPC), produite par l'Office fédéral de la statistique (OFS), est publiée sur notre site Internet, en lien avec le présent rapport d'activité. Il y a lieu de s'y reporter pour un survol introductif et plus encore pour le détail. Une sélection d'indicateurs est présentée ici. Le relevé des infractions au Code pénal (CP) se fait principalement par le biais des dénonciations et des plaintes et rend compte de la criminalité reportée.

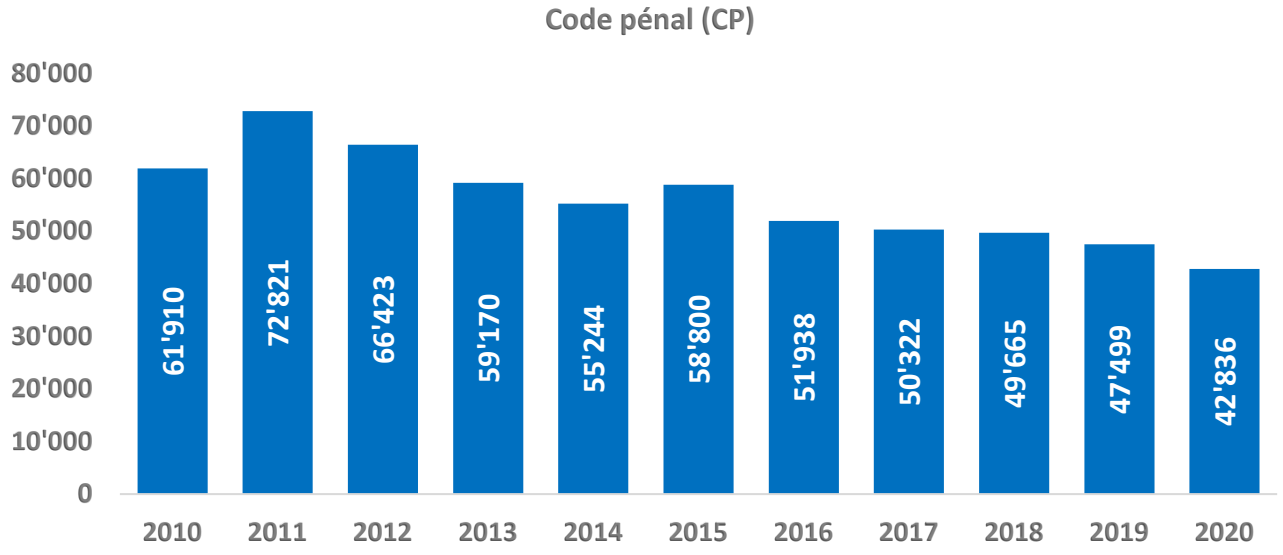

Après une année 2011 qui a marqué un pic, la tendance à la baisse s'est installée durablement. Les infractions au CP ont reculé de plus de 40% entre 2011 et 2020. Un tassement était toutefois visible sur les années 2016 à 2019. En 2020, une nouvelle baisse est apparente, particulièrement pour les infractions au patrimoine. Cette baisse importante de l'ordre de 4'439 infractions (12.5%) est probablement en lien avec les effets de période de semi-confinement du printemps. A l'inverse des vols de voie publique, il est intéressant de relever que les cambriolages sont stables entre 2019 et 2020, malgré l'effondrement des chiffres durant le printemps.

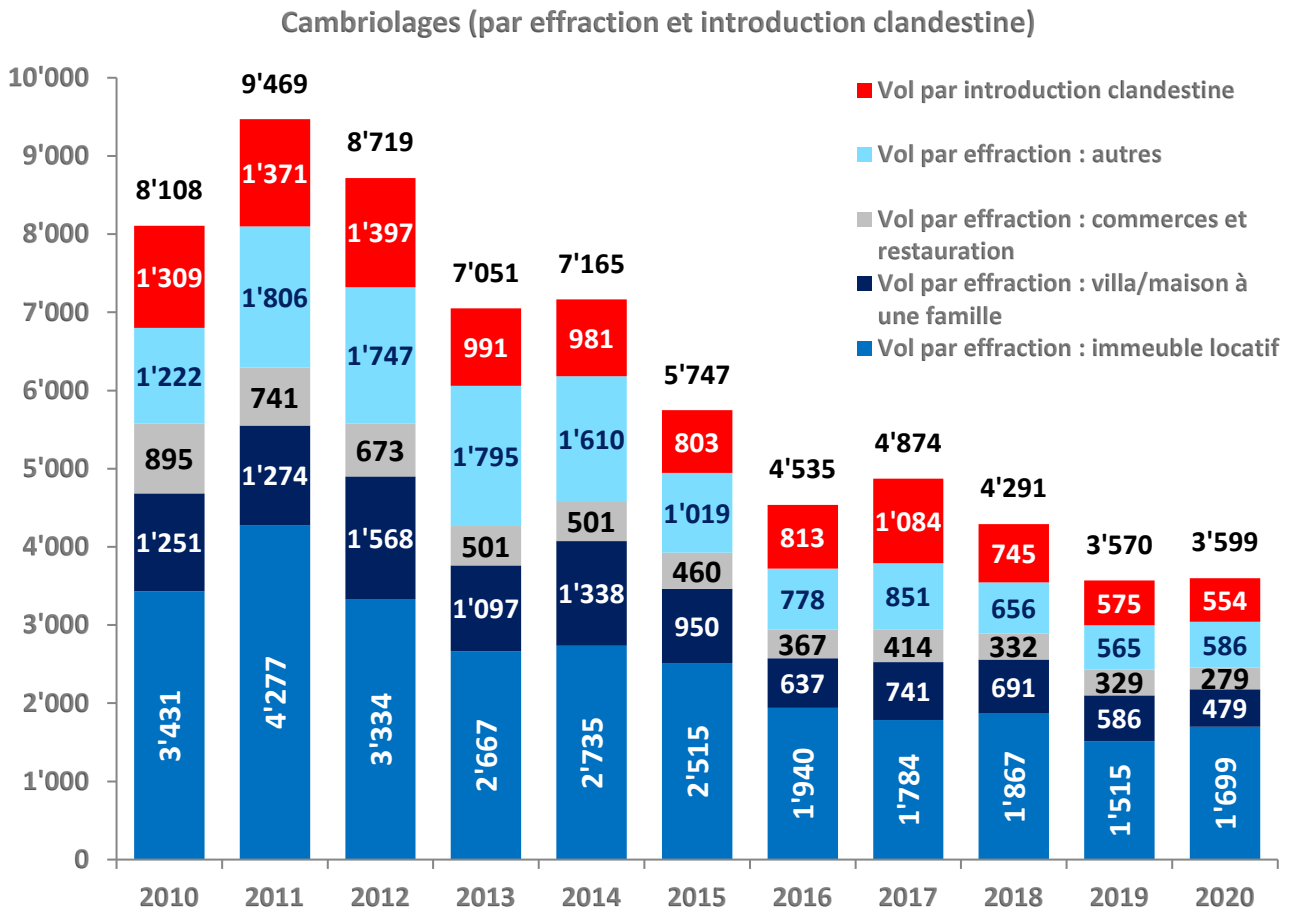

Les graphiques ci-après présentent l'évolution générale, ainsi que celle des principaux titres du CP, en volume pour le premier et en pourcentages pour le second. Il apparaît ainsi que la part des infractions au patrimoine tend à diminuer, tandis que celle des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle reste stable. En résumé, le total des infractions au CP baisse de -10% par rapport à 2019 et de 31% par rapport à 2010.

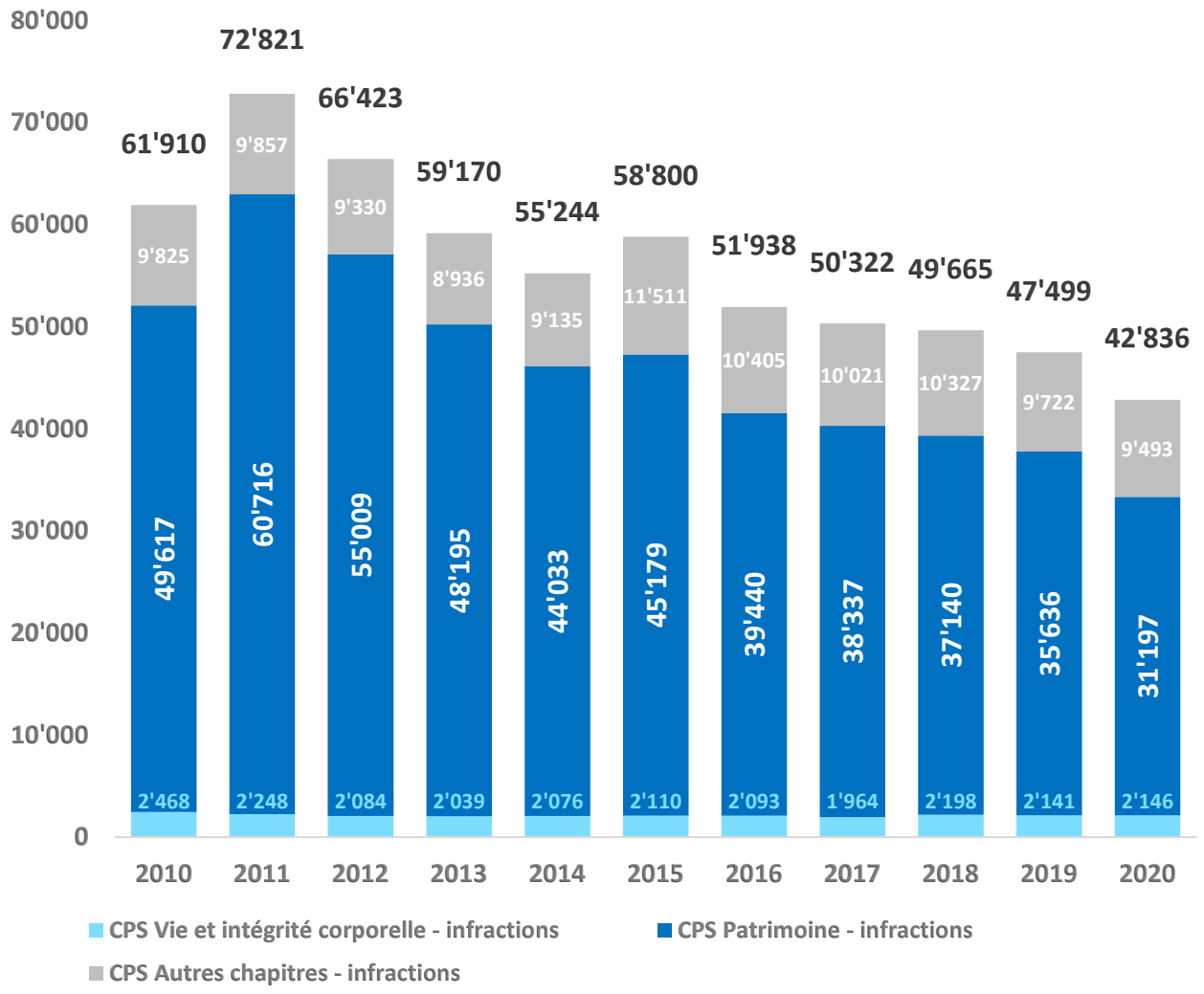
80'000
70'000
60'000
50'000
40'000
30'000
20'000
10'000
0
61'910
72'821
66'423
59'170
55'244
58'800
51'938
50'322
49'665
47'499
42'836
9'825
9'857
9'330
8'936
9'135
11'511
10'405
10'021
10'327
9'722
9'493
49'617
60'716
55'009
48'195
44'033
45'179
39'440
38'337
37'140
35'636
31'197
2'468
2'248
2'084
2'039
2'076
2'110
2'093
1'964
2'198
2'141
2'146
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
CPS Vie et intégrité corporelle - infractions
CPS Patrimoine - infractions
CPS Autres chapitres - infractions

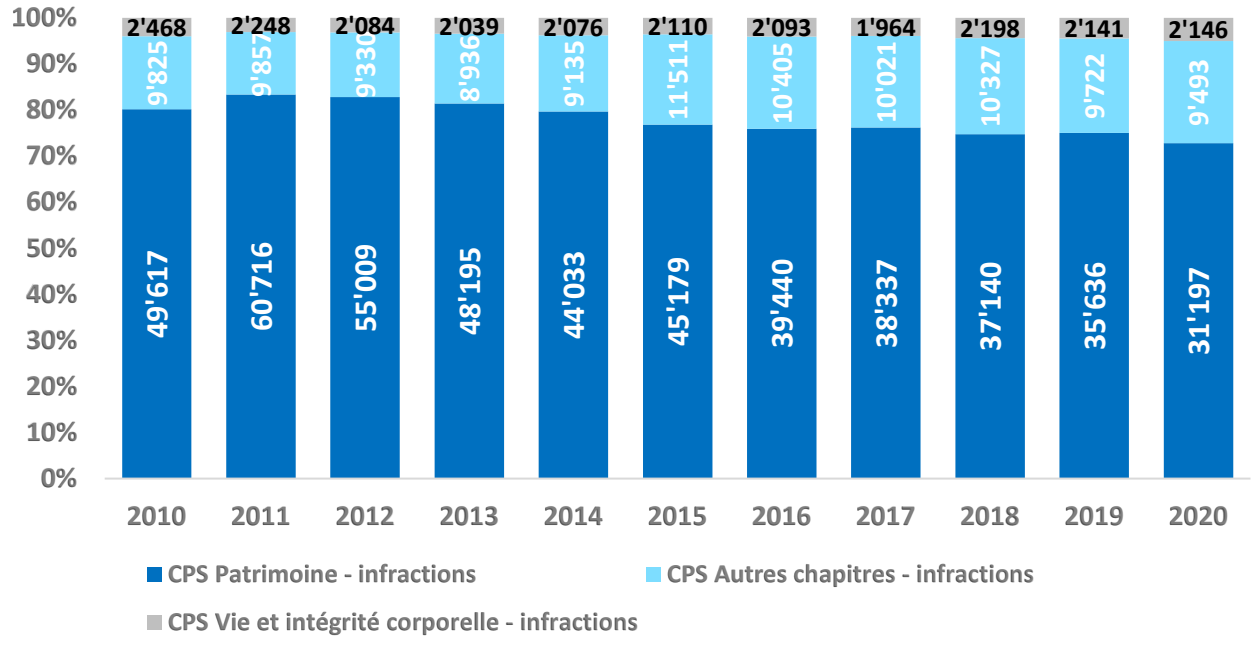
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
2'468
2'248
2'084
2'039
2'076
2'110
2'093
1'964
2'198
2'141
2'146
9'825
9'857
9'330
8'936
9'135
11'511
10'405
10'021
10'327
9'722
9'493
49'617
60'716
55'009
48'195
44'033
45'179
39'440
38'337
37'140
35'636
31'197
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
CPS Patrimoine - infractions
CPS Autres chapitres - infractions
CPS Vie et intégrité corporelle - infractions

Comme le démontre le tableau ci-dessous, la baisse des vols sur la voie publique se poursuit, particulièrement celle des vols à la tire et des vols sur et dans des véhicules.

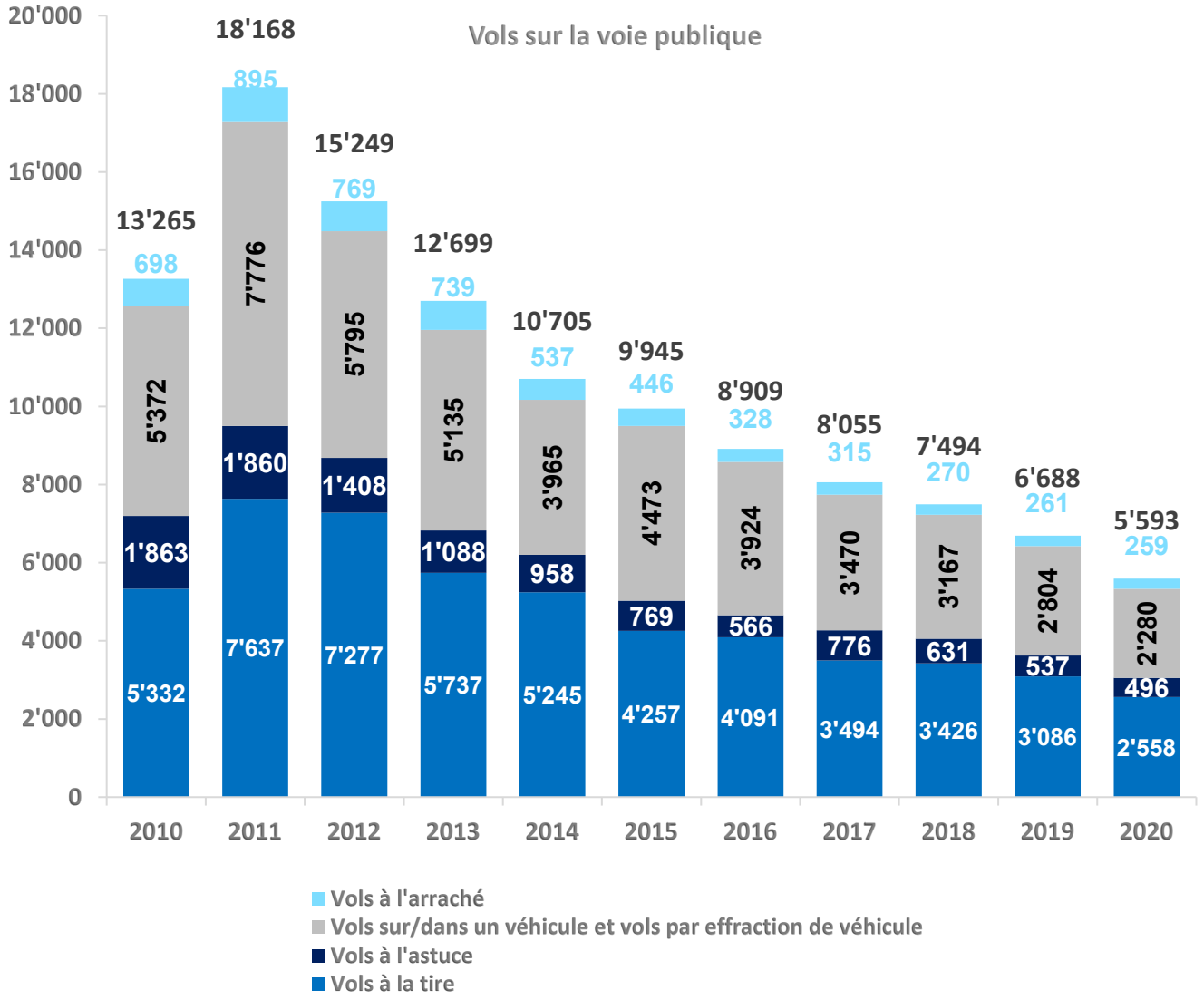

Contre toutes prévisions, le chiffre total des escroqueries baisse de 15% et la part de celles commises au moyen des outils numériques baisse de 10%.

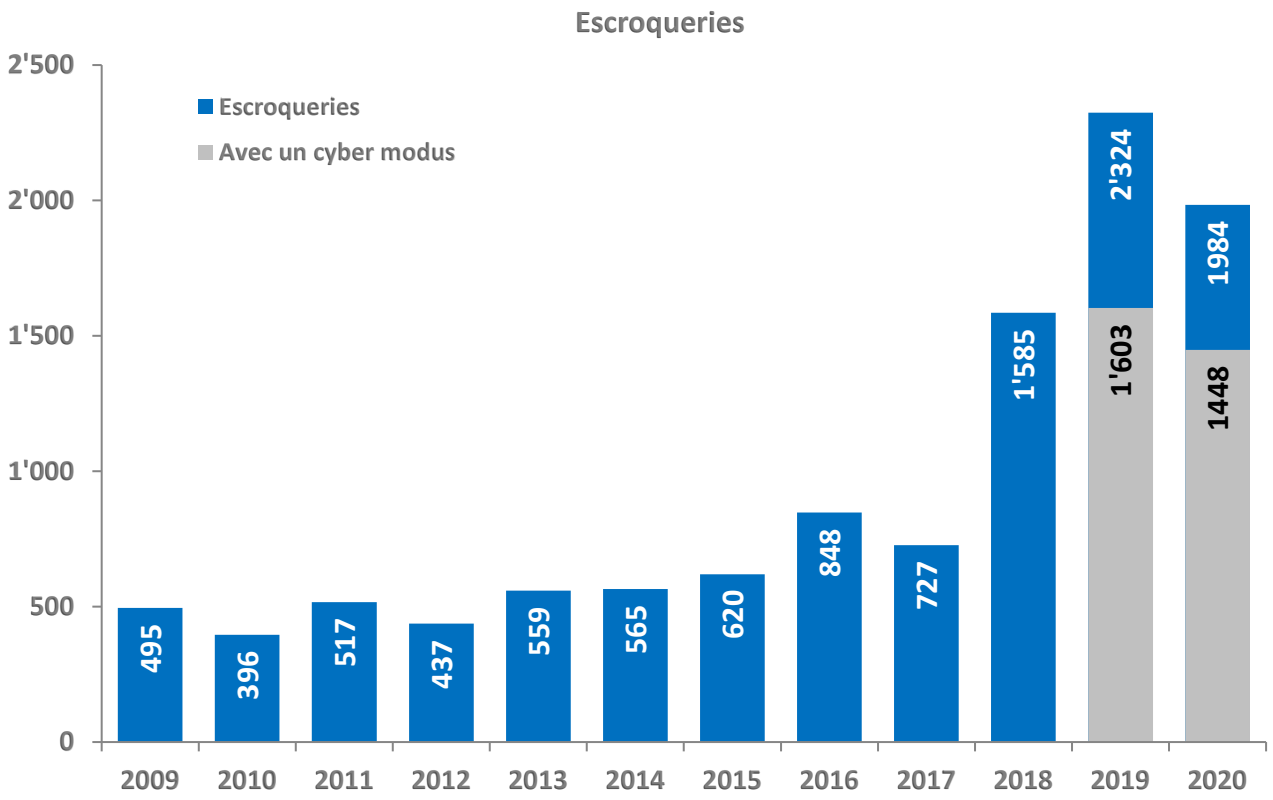

Le volume des infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup)est d'ordinaire le reflet de l'activité de la police dans ce domaine. Une baisse importante est constatée en 2020, soit de 19,5% par rapport à 2019 et de 47,2% par rapport à 2010.

Plusieurs hypothèses peuvent être évoquées à ce stade. Une part non négligeable des forces de police comme la Brigade de sécurité publique (BSP) - qui effectue d'ordinaire bon nombre d'interpellations pour du trafic de stupéfiant dans la rue - a vu ses tâches en lien avec le contrôle du respect des mesures Covid-19 augmenter. Il a toutefois été constaté, et ce particulièrement durant la période de semi-confinement, une discrétion hors norme des trafiquants de rue qui se sont même mis à la livraison à domicile. Il est fort possible dès lors que ces vendeurs aient poursuivi cette pratique, rendant le trafic de rue beaucoup moins visible.

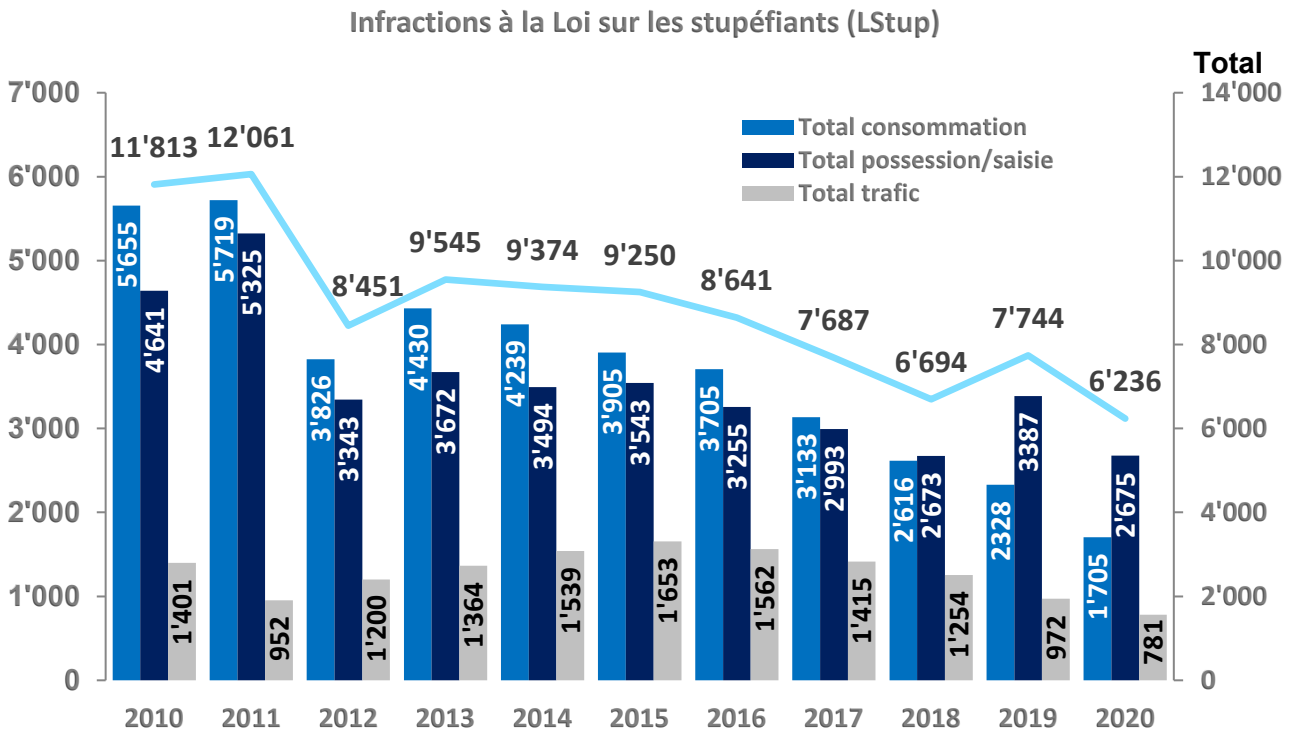

Chiffres clés

Le tableau portant sur les chiffres clés met en évidence l'évolution très favorable que connaît le canton de Genève, que ce soit par rapport à 2011, l'année de tous les "records", ou par rapport à 2010. En comparaison à 2019, l'évolution globale et dans le domaine du patrimoine est favorable. Une hausse de 27,9% des faits de violence mesurés pour les brigandages avait été constatée en 2019, mais 2020 voit ce type de délit accuser une baisse de 6,4%.

La violence grave dont l'augmentation était visible en 2019 reste inquiétante en 2020 par une nouvelle augmentation de 37 cas (se reporter à la SPC 2020).

Chiffres clés

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2020/2019	Variation 2020/2011	Variation 2020/2010
Infractions contre l'intégrité corporelle	2'468	2'248	2'084	2'039	2'076	2'110	2'093	1'964	2'198	2'141	**2'146**	*0.2%*	*-4.5%*	*-13.0%*
Brigandages	552	563	546	576	355	342	317	271	283	362	**339**	*-6.4%*	*-39.8%*	*-38.6%*
Vols à l'arraché	698	895	769	739	537	446	328	315	270	261	**259**	*-0.8%*	*-71.1%*	*-62.9%*
Vols par effraction et par introduction clandestine	8'108	9'469	8'719	7'051	7'165	5'747	4'535	4'874	4'291	3'570	**3'599**	*0.8%*	*-62.0%*	*-55.6%*
Vols à la tire	5'332	7'637	7'277	5'737	5'245	4'257	4'091	3'494	3'426	3'086	**2'558**	*-17.1%*	*-66.5%*	*-52.0%*
Vols à l'astuce	1'863	1'860	1'408	1'088	958	769	566	776	631	537	**496**	*-7.6%*	*-73.3%*	*-73.4%*

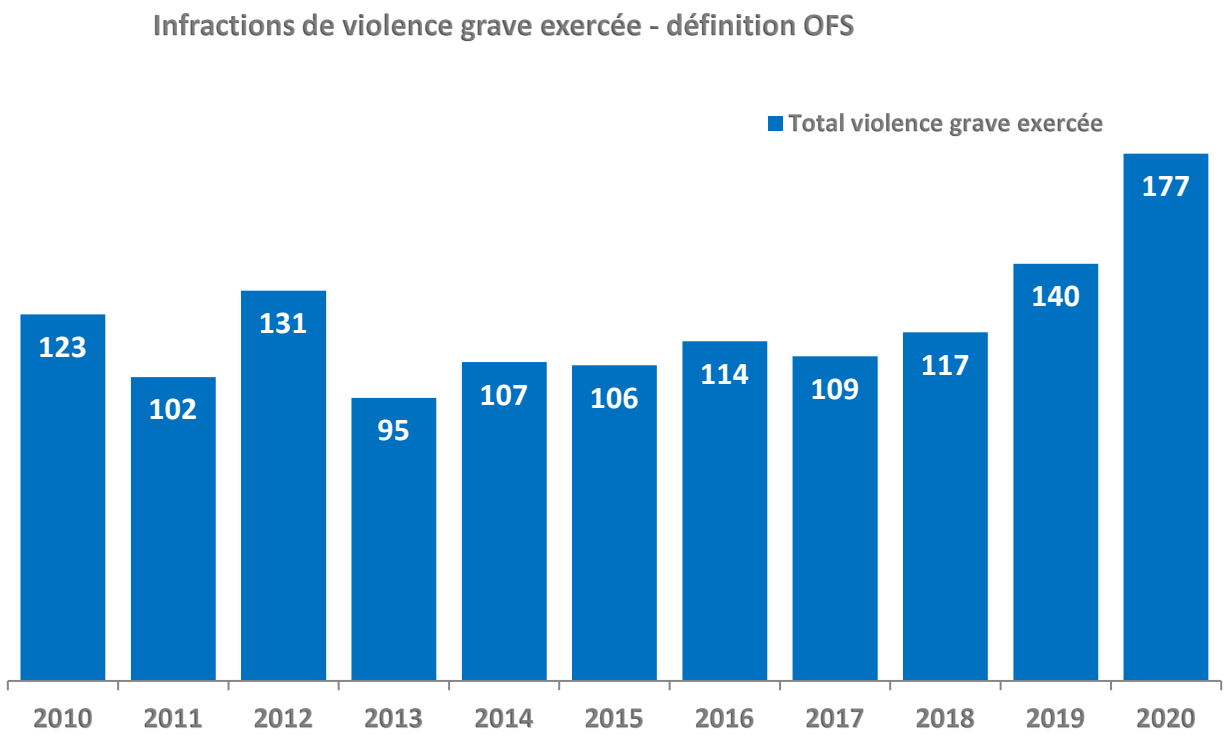

Taux d'élucidation

Les taux d'élucidation poursuivent leur progression. L'évolution est plus nuancée en matière de vols par effraction. Plus généralement, l'élucidation demeure difficile dans le domaine du patrimoine, notamment pour certains délits sériels (outre les vols par effraction, les vols à la tire par exemple). Les taux pour les atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle sont élevés et peuvent être considérés comme stables au cours des dernières années.

Taux d'élucidation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total général du Code pénal	22.5%	17.1%	18,7%	21,6%	23.6%	23.8%	25.7%	24.5%	27.3%	28.6%	34.4%
Total Vie et intégrité corporelle	87.4%	80.9%	78,0%	84,9%	90.4%	87.2%	88.6%	86.5%	88.6%	90.6%	89.0%
Total Patrimoine	13.1%	10.0%	11,1%	12,6%	13.3%	12.7%	13.8%	13.2%	14.2%	14.7%	16.8%
dont vol par effraction	12.1%	9.5%	10,5%	13,2%	12.9%	11.7%	13.8%	12.6%	11.2%	11.5%	14.1%
Total intégrité sexuelle	83.4%	76.3%	83,9%	83,9%	84.1%	85.9%	89.0%	89.7%	86.0%	87.3%	86.5%

Dans le tableau ci-dessous, on constate que la part des prévenus sur l'ensemble des titres du CP a augmenté par rapport à 2019 pour les personnes dans la tranche d'âge "18-24". Cette augmentation ne rattrape toutefois pas les volumes présents sur les années 2010 à 2016. Cette augmentation des 18-24 ans ne se retrouve véritablement que sur les infractions contre le patrimoine (voir tableaux suivants).

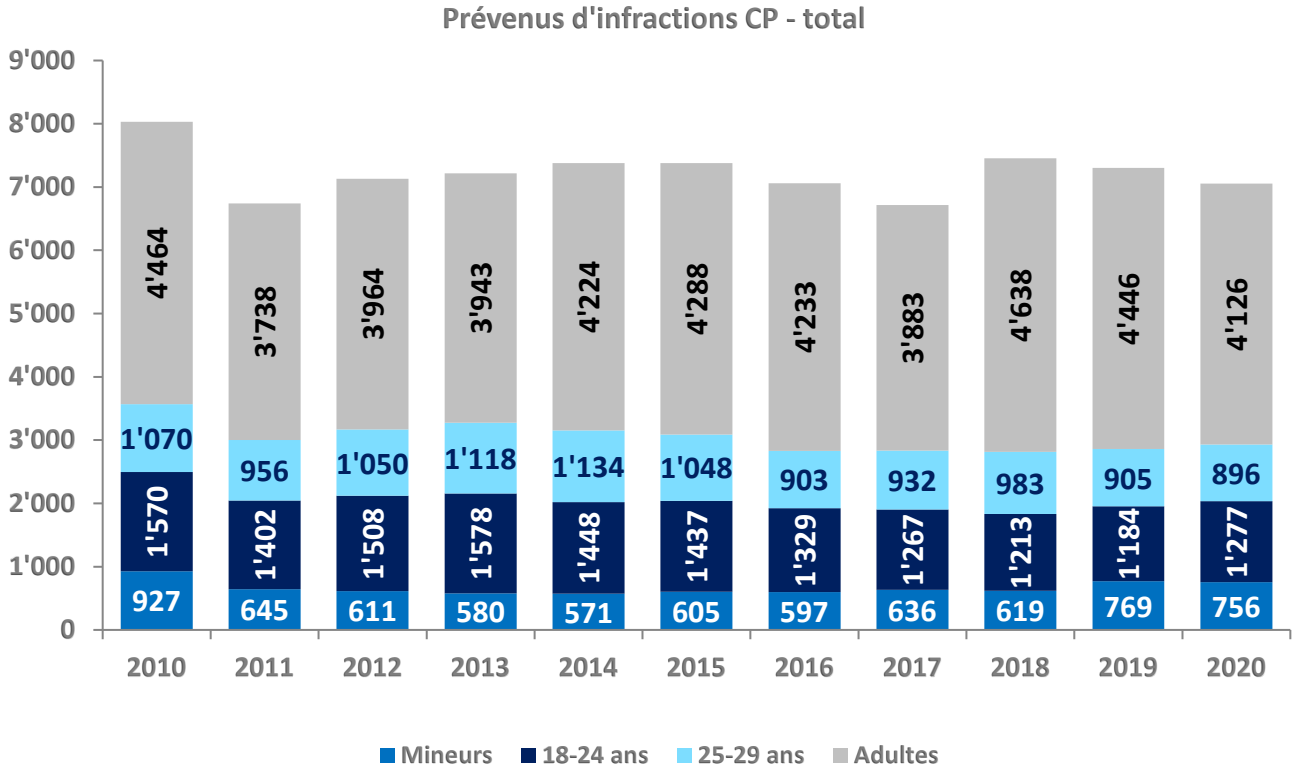

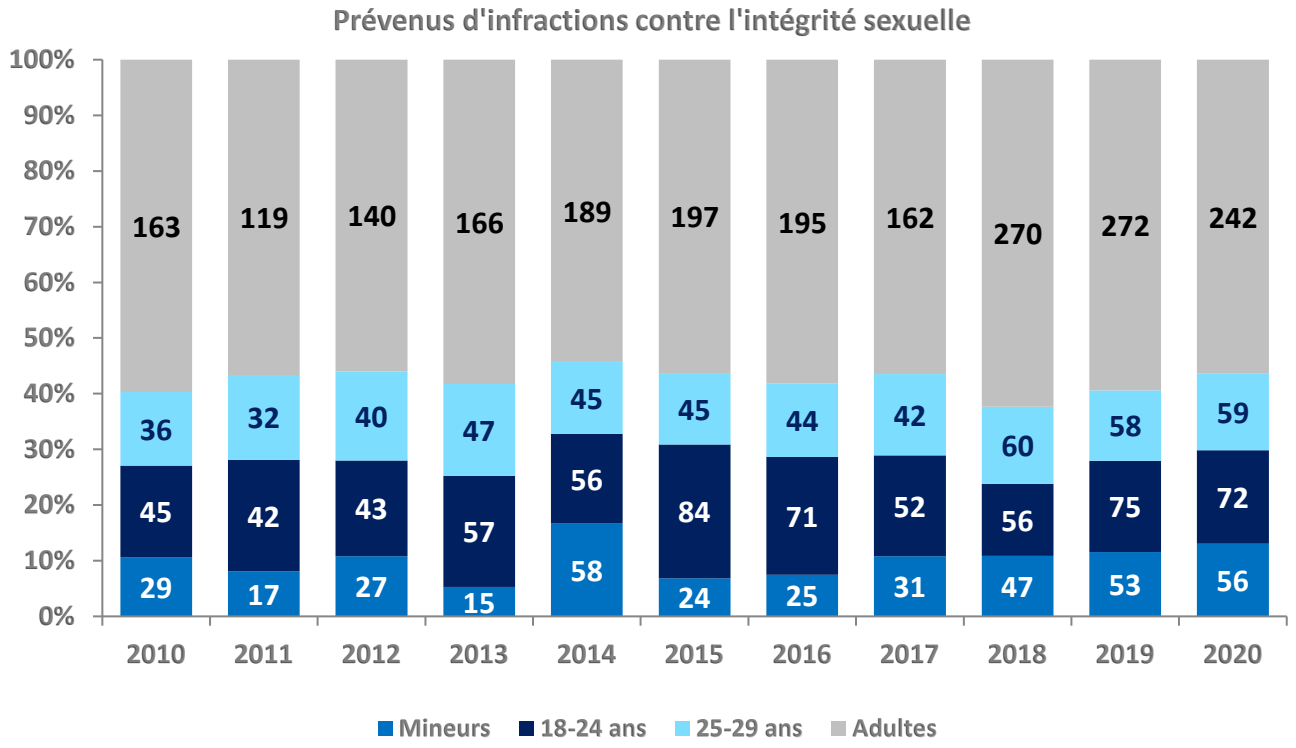

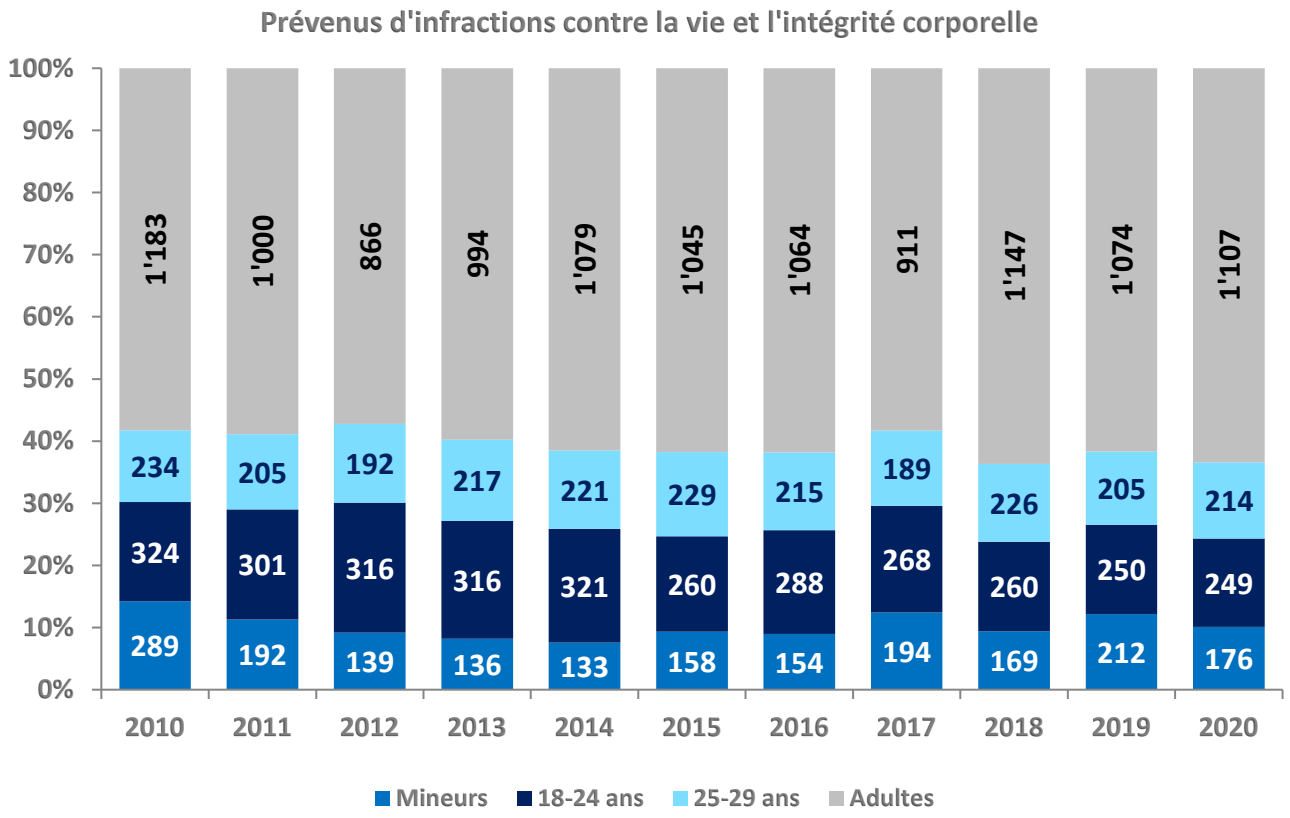
Prévenus d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
1'183
1'000
866
994
1'079
1'045
1'064
911
1'147
1'074
1'107
234
205
192
217
221
229
215
189
226
205
214
324
301
316
316
321
260
288
268
260
250
249
289
192
139
136
133
158
154
194
169
212
176
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
Mineurs
18-24 ans
25-29 ans
Adultes

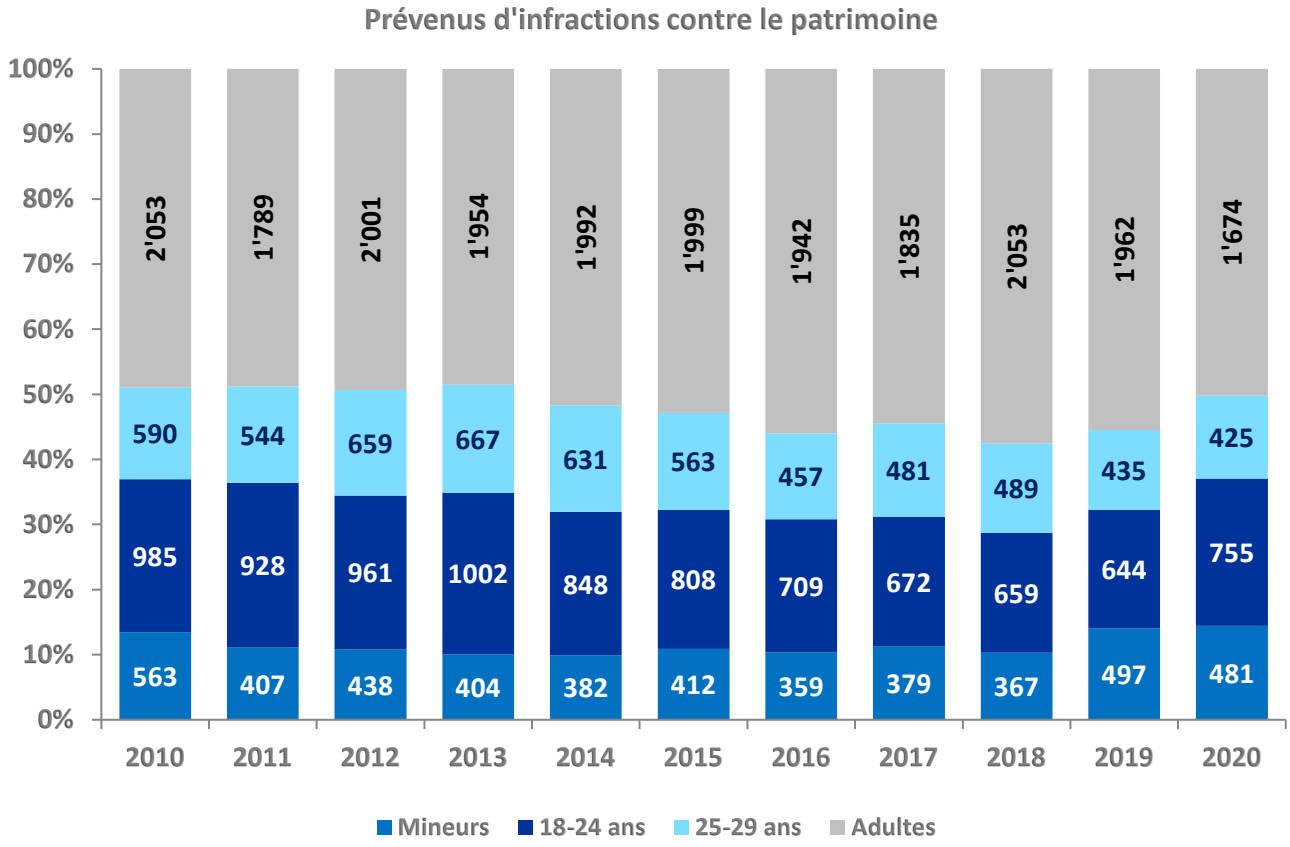
Prévenus d'infractions contre le patrimoine
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
2'053
1'789
2'001
1'954
1'992
1'999
1'942
1'835
2'053
1'962
1'674
590
544
659
667
631
563
457
481
489
435
425
985
928
961
1002
848
808
709
672
659
644
755
563
407
438
404
382
412
359
379
367
497
481
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
Mineurs
18-24 ans
25-29 ans
Adultes

Le tableau ci-après présente une synthèse des principaux indicateurs, issus tant du présent rapport d'activité que de la Statistique policière de la criminalité (SPC).

Activité et criminalité en 2020 - synthèse

Activité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	**2020**	**Variation 2020 /2019**	**Variation 2020 /2010**	**Nombre / jour en 2020**	**Infractions / semaine en 2020**	**Infractions / mois en 2020**
Réquisitions (SAE)	84'390	91'885	89'483	85'595	82'086	82'399	73'175	79'870	80'814	77'911	86'442	10.9%	2.4%	237	1'662	7'204
Arrestations en 2010 Mises à disposition du MP et du TMin dès 2011 (y.c. divers mandats)	5'690	4'280	5'385	6'733	6'153	6'030	5'277	5'655	5'854	5'734	5'779	0.8%	1.6%	16	111	482
Infractions au Code pénal (CP)	61'910	72'821	66'423	59'170	55'244	58'800	51'938	50'322	49'665	47'499	42'836	-9.8%	-30.8%	117	824	3'570
Total vie et intégrité	2'468	2'248	2'084	2'039	2'076	2'110	2'093	1'964	2'198	2'141	2'146	0.2%	-13.0%	6	41	179
Infractions contre le patrimoine:															0	0
Brigandages	552	563	546	576	355	342	317	271	283	362	339	-6.4%	-38.6%	1	7	28
Vols par effraction	6'799	8'098	7'322	6'060	6'184	4'944	3'722	3'790	3'546	2'995	3'045	1.7%	-55.2%	8	59	254
- dont immeuble locatif	3'431	4'277	3'334	2'667	2'735	2'515	1'940	1'784	1'867	1'515	1'699	12.1%	-50.5%	5	33	142
- dont villa/maison à une famille	1'251	1'274	1'568	1'097	1'338	950	637	741	691	586	479	-18.3%	-61.7%	1	9	40
- dont commerces et restauration	895	741	673	501	501	460	367	414	332	329	279	-15.2%	-68.8%	1	5	23
- dont autres	1'222	1'806	1'747	1'795	1'610	1'019	778	851	656	565	588	4.1%	-51.9%	2	11	49
Vols par introduction clandestine	1'309	1'371	1'397	991	981	803	813	1'084	745	575	554	-3.7%	-57.7%	2	11	46
Total vols par effraction et par introduction clandestine	8'108	9'469	8'719	7'051	7'165	5'747	4'535	4'874	4'291	3'570	3'599	0.8%	-55.6%	10	69	300
Vols à la tire	5'332	7'637	7'277	5'737	5'245	4'257	4'091	3'494	3'426	3'086	2'558	-17.1%	-52.0%	7	49	213
Vols de véhicules	4'422	4'779	5'016	4'601	4'869	4'722	4'628	4'826	4'216	3'831	3'839	0.2%	-13.2%	11	74	320
Vols sur/dans un véhicule	1'889	3'089	2'488	1'729	1'571	1'525	1'336	1'294	1'327	1'175	1'041	-11.4%	-44.9%	3	20	87
Vols par effraction de véhicule	3'483	4'687	3'307	3'406	2'394	2'948	2'588	2'176	1'840	1'629	1'239	-23.9%	-64.4%	3	24	103
Total des vols sur/dans un véhicule et vols par effraction de véhicule	5'372	7'776	5'795	5'135	3'965	4'473	3'924	3'470	3'167	2'804	2'280	-18.7%	-57.6%	6	44	190
Indicateurs spécifiques :															0	0
Total violence (définition OFS)	4'303	3'934	3'700	3'736	3'612	3'927	3'807	3'477	4'002	3'904	3'914	0.3%	-9.0%	11	75	326
Violences domestiques	1'703	1'399	1'282	1'438	1'566	1'765	1'719	1'509	1'977	1'946	1'881	-3.3%	10.5%	5	36	157
Empêchement d'accomplir un acte officiel - *infractions*	329	225	288	385	436	1'056	700	734	752	744	650	-12.6%	97.6%	2	13	54
Empêchement d'accomplir un acte officiel - *affaires*	324	223	282	379	434	523	473	461	492	531	494	-7.0%	52.5%	1	10	41
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - *infractions*	194	138	142	160	140	267	202	254	247	219	191	-12.8%	-1.5%	1	4	16
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - affaires	147	99	103	108	105	179	139	168	154	150	133	-11.3%	-9.5%	0	3	11

Activité et criminalité en 2020 – synthèse (suite)

Activité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	**2020**	**Variation 2020 /2019**	**Variation 2020 /2010**	**Nombre / jour en 2020**	**Infractions / semaine en 2020**	**Infractions / mois en 2020**
Infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup)	11'813	12'061	8'451	9'545	9'374	9'250	8'641	7'687	6'694	7'744	6'236	-19.5%	-47.2%	17	120	520
- dont infractions stupéfiants - consommation	5'655	5'719	3'826	4'430	4'239	3'905	3'705	3'133	2'616	2'328	1'705	-26.8%	-69.8%	5	33	142
- dont infractions stupéfiants - possession/saisie	4'641	5'325	3'343	3'672	3'494	3'543	3'255	2'993	2'673	3'387	2'675	-21.0%	-42.4%	7	51	223
- dont infractions stupéfiants - trafic	1'401	952	1'200	1'364	1'539	1'653	1'562	1'415	1'254	972	781	-19.7%	-44.3%	2	15	65
Infractions à la Loi sur les étrangers (LEtr - LEI)	4'218	5'511	6'721	8'967	9'313	10'335	8'142	8'777	8'253	9'801	10'504	7.2%	149.0%	29	202	875
Activité du Service des contraventions (SDC)															0	0
Amendes d'ordre				711'214	772'741	990'548	933'637	827'430	885'330	57'6744	448'303	-22.3%		1'228	8'621	37'359
Contraventions - dénonciations				144'902	142'644	136'280	142'776	142'539	130'989	122'974	178'994	45.6%		490	3'442	14'916
Décisions de justice				113'80	12'092	14'059	16'793	18'462	16'221	16'469	130'38	-20.8%		36	251	1'087